



SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER

« EQDOM »

***RAPPORT FINANCIER
ANNUEL 2024***

SOMMAIRE

I – PARTIE I: RAPPORT DE GESTION	3
RAPPORT D'ACTIVITE.....	4
ANNEXES.....	14
ANNEXE I: Filiale d'Eqdom.....	15
ANNEXE II: Gestion des Risques.....	15
ANNEXE III: Dispositif de contrôle interne.....	18
ANNEXE IV: Projet de résolutions à soumettre à l'AGO.....	24
COMPTES ANNUELS SOCIAUX ET CONSOLIDES.....	26
II– PARTIE II: RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	62
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	63
ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES.....	73
III-PARTIE III: COMMENTAIRE DES DIRIGEANTS ET PRESENTATION D'EQDOM.....	75
COMMENTAIRE DES DIRIGEANTS.....	76
PRESENTATION GENERALE D'EQDOM.....	77
IV-PARTIE IV: RAPPORT ESG.....	81
ELEMENTS GENERAUX.....	82
ELEMENTS SPECIFIQUES.....	82
INFORMATION ENVIRONNEMENTALES.....	82
INFORMATIONS SOCIALES.....	82
GOUVERNANCE.....	86
ETHIQUE- DEONTOLOGIE ET PREVENTION DE LA CORRUPTION.....	92
INFORMATIONS SUR LES PARTIES PRENANTES.....	93
AUTRES.....	94
LISTE DES COMMUNIQUEES DE PRESSE PUBLIEES EN 2023.....	95



PARTIE I : RAPPORT DE GESTION



RAPPORT D'ACTIVITE



PERFORMANCE COMMERCIALE

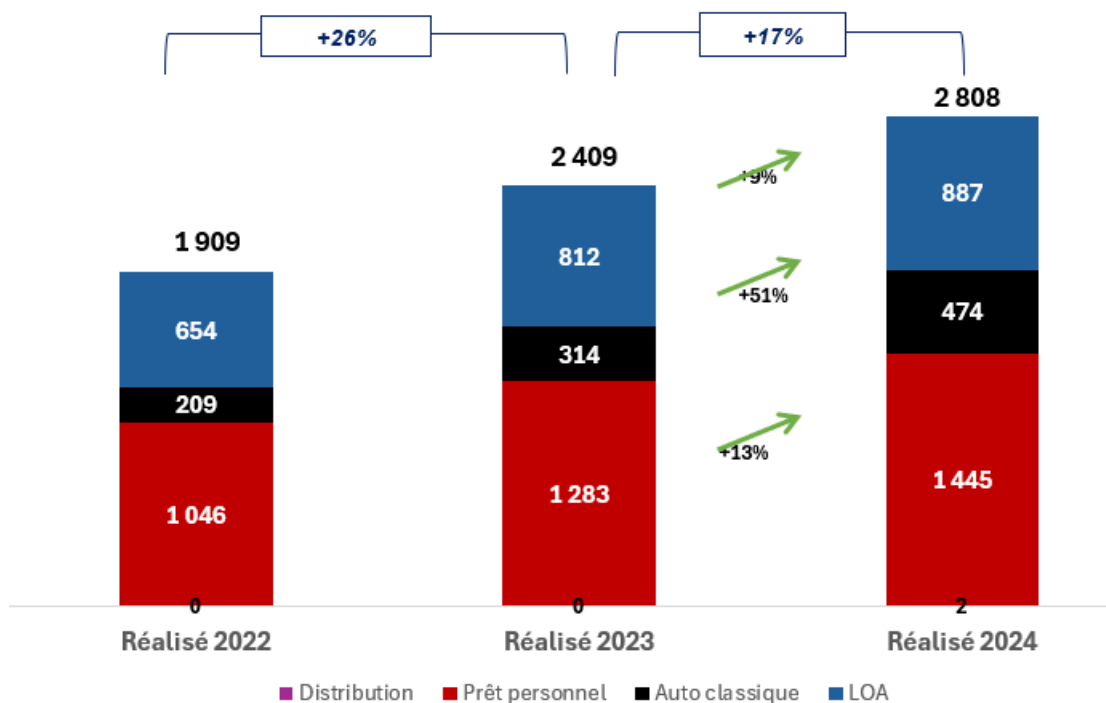
➤ **Production nette à fin 2024 à 2 808 MMAD** soit **+ 17 %** Vs 2023 marquant un niveau record porté par l'ensemble des segments, en particulier les fonctionnaires et le crédit auto dont le mix produit est passé de **47% en 2023 à 49%**

✓ **Crédit Personnel** en hausse de **+13%** pour s'établir à **1 445 MMAD** grâce à :

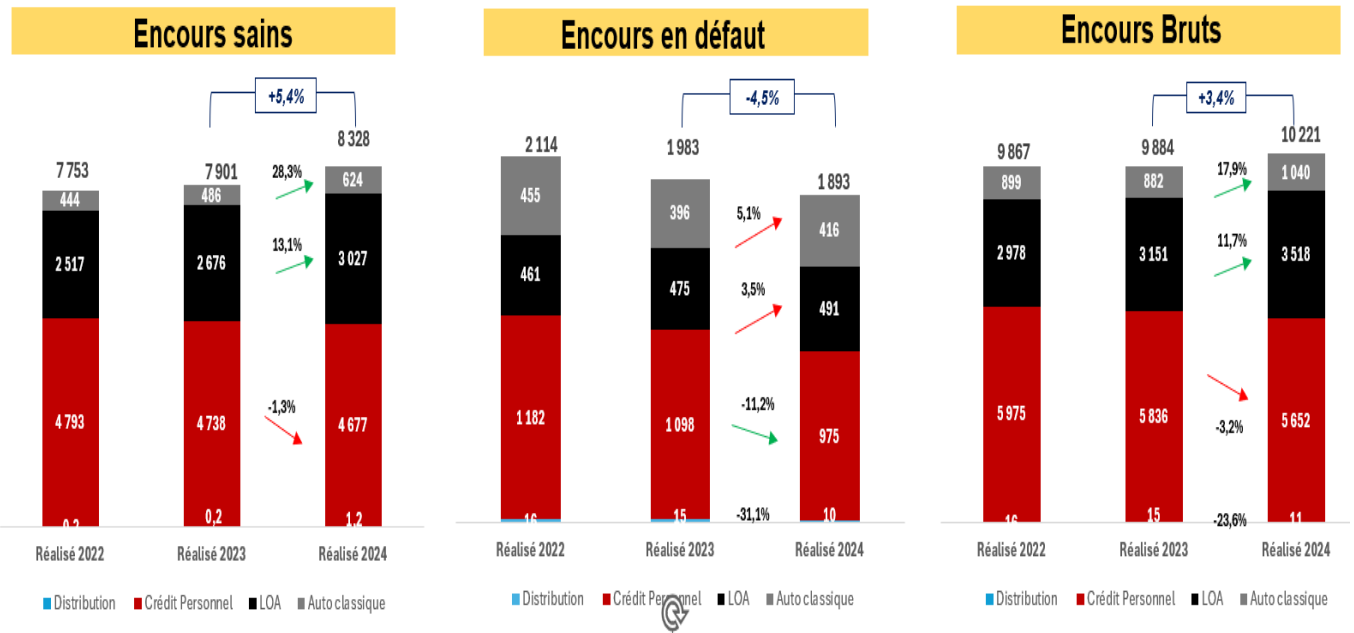
- Bonne animation terrain sur le segment du crédit fonctionnaire qui a permis une hausse de **+20%** profitant des augmentations des salaires et ce malgré une concurrence acharnée des banques et confrères
- Crédits avec prélèvement bancaire augmentent de **+38%** due aux offres destinées au secteur des professions libérales et la grande distribution
- Challenges internes des animateurs

✓ **Crédit Auto** en hausse de **+21%** pour s'établir à **1 362 MMAD** dont **Crédit autoclassique (+51%) & LOA (+9%)** grâce à :

- Multiplication des partenariats avec les concessionnaires (KIA, Toyota) et garagistes
- Forte animation des associations/fédération loueurs et transporteurs
- Challenges externes des apporteurs d'affaires
- Participation aux salons (Loueurs / transporteurs et Occasion)



- **La hausse des encours sains de +5,4 % (+427 M MAD)** provient de la bonne performance de la production courant 2024, particulièrement le LOA (+351 M MAD, soit +13%) et l'auto classique (+138 M MAD, soit +28%).
- Baisse des encours en défaut grâce à l'amélioration de la performance du recouvrement (hausse du taux d'encaissement de +10% soit + 70 MMAD) et l'assainissement du portefeuille à travers des opérations de radiation & pertes (200 MMAD).





Focus Risques

Une année 2024 marquée par la hausse de production mais perturbée par la grève de l'appareil judiciaire :

- Stabilisation de la qualité globale de la nouvelle production et des entrées en défaut sous le seuil d'alerte.
- Assainissement des NPL avec la poursuite du programme de write off et de radiation.
- Outillage du recouvrement avec la mise en production d'un nouvel outil sur la pré-déchéance du terme.
- Performance globale du recouvrement en hausse par rapport à 2023 malgré des événements exogènes (grève de l'appareil judiciaire) ayant impacté significativement le T3/2024.
- Les actions du recouvrement ont été relancées et accélérées dès fin 2024 pour rattraper le CNR engendré par la grève.



Résultats Financiers



Principaux indicateurs Financiers

➤ Résultats sociaux à fin décembre 2024

- Le PNB s'établit à 540 MMAD vs 545 MMAD en 2023.
- Le CNR cumulé s'établit à 125 MMAD vs 106 MMAD en 2023.
- Le RAI s'établit à 77 MMAD vs 147 MMAD en 2023.
- Le RN s'établit à -7 MMAD vs 90 MMAD en 2023.

➤ Résultats Consolidés à fin décembre 2024

- Le PNB s'établit à 550 MMAD vs 553 MMAD en 2023
- Le RAI s'établit à 86 MMAD vs 154 MMAD en 2023.
- Le RN du groupe s'établit à -5 MMAD vs 89 MMAD en 2023.



Focus contrôle Fiscal

Comme communiqué lors de la publication des comptes arrêtés à juin 2024, Eqdom a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'IS (Impôt sur les Sociétés) et l'IR (Impôts sur le revenu) concernant les exercices 2020 à 2023 ainsi que la TVA (Taxe sur la Valeur ajoutée) concernant les exercices 2016 à 2023.

À l'issue de ce contrôle, un protocole d'accord a été signé avec les services de l'administration fiscale, en date du 31 Décembre 2024, pour le règlement définitif et irrévocable d'un montant de 82,4 millions de dirhams.

En conséquence, le résultat net annuel au titre de l'exercice 2024 a été impacté par cette charge fiscale exceptionnelle.



ANNEXES

ANNEXE I : Filiale d'EQDOM

Dénomination sociale	Activité	Siège social	Capital (en KMAD)	Nombre d'action détenues	% du capital	Nombre de droits de vote
SOCIETE LOSTE & Compagnie ASSURANCES	Cabinet de courtage d'assurance	127, Bd Zerktouni 7 ^{ème} étage, 20100 Casablanca	300	2 910	97,00%	2 910

La société LOSTE est chargée de la gestion des contrats d'assurance DIT (1) ou VIT(2) contractés par les clients d'EQDOM lors de la mise en place des dossiers de crédit. Elle perçoit une commission des sociétés d'assurances (La Marocaine Vie et ATLANTASANAD).

La contribution de LOSTE aux produits d'exploitation bancaire d'EQDOM au titre de l'exercice 2024 s'élève à 18 millions de dirhams et qui représente les dividendes reçus en 2024 au titre de l'exercice 2023.

ANNEXE II : GESTION DES RISQUES

Eqdom dispose d'un dispositif de gestion des facteurs de risques, qui est validé dans le cadre d'un exercice annuel de Risk Appetite Framework (RAF).

Le Risk Appetite Framework (RAF), soit le cadre de l'appétence au risque, et sa déclinaison opérationnelle à travers le Risk Appetite Statement (RAS), permettent de fixer les limites dans lesquelles Eqdom accepte de prendre des risques pour atteindre ses objectifs stratégiques.

Le RAF est défini comme l'ensemble des processus, des outils, et de la gouvernance qui permettent de :

- Définir un cadre structuré pour encadrer la prise de risque et garantir un alignement avec la stratégie globale.
- Définir les niveaux de risque acceptables par type de risque (crédit, liquidité, opérationnel, réputation, conformité, etc.).
- Permettre une communication claire et partagée des limites de risque auprès des fonctions de gestion et de pilotage.
- Fournir des indicateurs clés de risque (KRI) et des seuils d'alerte permettant un pilotage efficace.

La gestion des risques à Eqdom couvre un ensemble de typologies de risque notamment :

- Risque de crédit : par typologie de portefeuille, niveau de pertes attendues.
- Risque de marché : VaR, stress tests.
- Risque de liquidité : ratios de liquidité réglementaires et internes.
- Risque opérationnel : incidents, indicateurs de contrôle interne, etc.
- Risque de non-conformité / réputation / ESG : éléments qualitatifs.

I- Risque de Crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte encouru par EQDOM en cas de défaillance d'un emprunteur dans une opération de crédit.

La prise de risque de crédit est au cœur de l'objectif stratégique d'EQDOM qui vise à accompagner le financement du consommateur et à construire des relations durables et de confiance avec ses clients.

¹ Décès et Invalidité Totale

² Vol, Incendie et Tierce

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser EQDOM à savoir :

- Un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de production prédéfinis, dans le cadre du budget annuel et du plan financier ;
- Une couverture acceptable du risque de pertes de crédit, cohérente avec le RAS.

Un dispositif de pilotage et de comitologie étoffé permet de suivre le respect du RAS et mettre en place des plans d'actions adaptés.

II- Risque de taux et de liquidité

A l'instar de tous les établissements financiers, la société EQDOM est exposée au risque de taux d'intérêt. Une hausse des taux d'intérêt sur le marché impliquerait un renchérissement du coût de refinancement.

Dans ce contexte, La Société EQDOM a mis en place des outils pour assurer l'équilibre financier du bilan. Il s'agit de gérer les risques dits structurels, notamment les risques de liquidité et de taux d'intérêt afin de limiter et prévenir les impacts en cas de hausse des taux ou d'assèchement de la liquidité sur le marché par exemple. Pour ses besoins de financement, Eqdom dispose des dépôts de garantie générés par son activité LOA et recourt également à des BSF et à l'interbancaire (spot ou CMT).

La société adopte les principes de prudence du groupe. Il s'agit notamment de :

- La négociation des prêts et emprunts à taux fixe ;
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité, en tenant en compte des remboursements anticipés.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration des reportings mensuels et trimestriels destinés au groupe, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossement des sources de refinancement aux emplois ;
- La fixation de seuils et limites internes en matière de risque global de taux « sensibilité VAN » et de liquidité « Gap de liquidité ». Le respect de ces seuils sont suivis par Eqdom et le groupe lors d'un comité ALM auquel participe le Groupe et la maison mère SG Maroc.
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF essentiellement).

III- Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des événements internes ou externes, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence mais à risque de perte élevé. Ils sont inhérents à tous les produits, activités, procédures et synthèses d'EQDOM.

Tout en s'appuyant sur les expertises existantes, EQDOM a mis en œuvre un dispositif qui implique que le risque opérationnel soit considéré comme une catégorie de risque à part entière et fasse l'objet d'une identification et d'une évaluation spécifique, d'un suivi et d'un contrôle normalisé, débouchant sur des mesures de réduction de risque appropriées.

➤ Risque de conduite inappropriée ('misconduct')

Le risque de conduite résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements d'Eqdom, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec notre code de conduite, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation d'Eqdom. Nos parties prenantes incluent notamment nos clients, nos employés, les actionnaires, nos fournisseurs et l'environnement.

Eqdom vise les plus hauts standards de qualité de service, de comportements des collaborateurs ; elle n'a pas d'appétit pour le risque de conduite inappropriée.

Eqdom a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

1. Elle veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle ;
2. Elle développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des références partagées au sein d'Eqdom : les Valeurs, le Code de conduite, et le modèle de leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendues des collaborateurs ;
3. Elle s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc.) sur ces valeurs et principes de comportement.

➤ Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Eqdom :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée;
- S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation d'Eqdom en lien avec ces sujets font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique ;
- Soumet tout projet de nouveau produit ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation d'Eqdom fait l'objet d'une analyse spécifique.
- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

➤ Autres risques opérationnels

Au-delà des risques cités ci-dessus, Eqdom encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux etc.

Eqdom se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles.
- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne.
- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) ;
- L'identification et l'évaluation des risques à travers un exercice d'autoévaluation des risques et des contrôles à fréquence annuelle.

La prévention des risques spécifiques : la lutte contre la fraude externe par la diffusion de procédures, des actions de formation et de sensibilisation afin de promouvoir une culture de lutte contre la fraude depuis 2021 à travers le déploiement d'actions spécifiques :

- Actions de formation et de sensibilisation afin de promouvoir une culture de lutte contre la fraude à travers :
 - Mise à jour et diffusion d'un guide de détection des fraudes auprès des parties prenantes.
 - La tenue de formations annuelles afin de contribuer au renforcement de la vigilance des acteurs concernés par l'octroi et le financement.
 - Sensibilisation régulière du réseau commercial sur les différentes pratiques de la fraude.
- Des échanges trimestriels auprès de l'APSF afin de partager les fichiers de fraudes avec les confrères.
- La mise en place d'un comité dédié à la fraude afin d'identifier toute action nécessaire à contrecarrer les tentatives des fraudeurs.
- Le suivi des indicateurs de fraudes tel le taux de fraude évitée par rapport aux subies, le taux de fraudes subies par rapport au PNB.

ANNEXE III- UN DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ROBUSTE, RENFORCE PAR UN PROGRAMME DE TRANSFORMATION DU CONTRÔLE PERMANENT

I. GOUVERNANCE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Respectant les principes généraux du gouvernement d'entreprise, le système de gouvernance d'Eqdom se compose d'une Direction générale qui assure ses fonctions de gestion sous le contrôle permanent du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration a pour mission principale de s'assurer que la marche de la société s'exerce conformément à la réglementation et à la stratégie arrêtée. Il est le responsable en dernier ressort de la solidité financière de l'établissement et opère, à cet effet, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportun. Dans le cadre de sa mission, le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux des comités spécialisés dont les conclusions ou recommandations peuvent donner lieu à délibération.

A/ Dispositif de contrôle interne

L'exercice du contrôle interne s'inscrit dans le cadre d'une approche globale, visant à sécuriser les activités et par là, à assurer un socle solide pour un développement sain et pérenne du groupe.

C'est pourquoi Eqdom s'est dotée d'un dispositif de contrôle interne structuré en charge d'assurer et d'animer les contrôles essentiels et nécessaires au bon fonctionnement de son activité.

La gouvernance du contrôle interne est partagée entre le conseil d'administration et les dirigeants effectifs. La Direction générale définit et présente au Conseil d'administration les dispositifs et les processus de contrôle adaptés à la stratégie de risque approuvée par celui-ci, il en supervise la mise en œuvre et l'efficacité.

Outre les instances de gouvernance, le dispositif de contrôle interne est articulé autour d'un dispositif de contrôle permanent et d'un dispositif de contrôle périodique, distincts et indépendants tout en étant complémentaires et coordonnés. Il s'appuie aussi sur des référentiels, des méthodologies et des outils adaptés, permettant de couvrir, de suivre et de superviser les zones de risques identifiées.

Afin d'assurer un niveau de maîtrise des risques efficient, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur les piliers suivants :

- Un personnel formé et sensibilisé, à chaque échelon, à la nécessité d'assurer la sécurité des opérations au quotidien ;
- Une culture d'entreprise valorisant une saine maîtrise des risques et l'exigence de contrôle ;
- Une séparation des fonctions et des tâches, qui s'applique entre activités de front et de backoffice, entre origination des opérations, comptabilisation et règlement, etc. ;
- L'existence d'une documentation normative (directives, instructions, manuels de procédures, etc.) adaptée à la nature des activités et prenant en compte tous les types de risques. Cette documentation est diffusée, accessible aux opérateurs et archivée ;
- Des dispositifs de contrôle intégrés au traitement des opérations de façon automatique ou manuelle et aux actes de gestion au quotidien, ainsi que des contrôles à posteriori ;
- Un outil de contrôle permanent dédié (GPS) permettant l'homogénéité des remontées de Supervision Managériale (SM) et le respect du délai de déclaration des contrôles à travers une date limite d'exécution à respecter et ce, pour l'ensemble des déclarants, la gestion de la validation des rapports SM par les managers (workflow), le partage des résultats des contrôles et le suivi de la régularisation des anomalies déclarées par les opérationnels dans le cadre de leurs remontées ;
- Un dispositif de contrôle permanent (niveau 1 et 2) et de contrôle périodique fonctionnant de façon complémentaire pour assurer la robustesse des niveaux de contrôles.

La mobilisation de l'ensemble des intervenants permet de prendre en charge le cycle de gestion des risques, comprenant les étapes d'identification, d'évaluation des risques, de remontée d'éventuelles anomalies avec mise en place de plan d'actions correctifs.



Sur le plan organisationnel et outre l'intervention au quotidien de tous les opérationnels dans la surveillance de leurs risques, des équipes dédiées sont affectées aux trois « lignes de défense » pour assurer la mise en place, l'animation et le pilotage de l'ensemble de ce dispositif.

Contrôle permanent		Contrôle Périodique
1^{ère} ligne de défense	2^{ème} ligne de défense	3^{ème} ligne de défense Fonction de Contrôle périodique indépendant
<p>La 1^{ère} ligne de défense est en charge de la gestion quotidienne des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Les métiers, en tant que première ligne de défense, prennent des risques et sont directement responsables de leur gestion opérationnelle. À cette fin, les métiers doivent disposer de processus et de contrôles appropriés visant à s'assurer que les risques sont identifiés, analysés, mesurés, surveillés, et gérés dans les limites de l'appétit pour le risque de la banque, et que les activités liées aux métiers sont conformes aux exigences externes et internes. → La Direction du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnel a pour fonction de coordonner le contrôle permanent de niveau 1. Elle est à ce titre en charge de la mise en œuvre, de la coordination, du challenge et de l'animation du dispositif de contrôle de niveau 1. 	<p>La deuxième ligne de défense, composée des trois fonctions Risque, Conformité et Finance, veille à ce que tous les risques soient identifiés, évalués, analysés, mesurés, surveillés, gérés et correctement remontés par les lignes métiers concernées, en formant une vue d'ensemble sur tous les risques. A ce titre, ces 3 fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Définissent les normes, standards et procédures liés au dispositif de maîtrise du risque, et fournissent des indicateurs clés et une analyse pour le suivi global des risques. → Évaluent le profil de risque de la banque, ainsi que l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques des BU/SU. → Challenge et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les métiers afin de s'assurer que les processus et les contrôles mis en place par la première ligne de défense sont bien conçus et efficaces. <p>La SU CN2 réalise les contrôles permanents de second niveau, afin de vérifier l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents de premier niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le contrôle périodique (inspection/ audit) constitue la troisième ligne de défense. Il est strictement indépendant des métiers et du contrôle permanent. • En tant que troisième ligne de défense, le contrôle périodique aide la banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôles et de gouvernance d'entreprise. Il évalue la qualité de la gestion des risques au sein du périmètre audité, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. • La fonction de contrôle périodique est également en charge de la revue indépendante des deux premières lignes de défense.

B/ Programme de transformation du contrôle permanent

Le programme PCT (Permanent Control Transformation) déployé par EQDOM depuis 2019 a pris fin fin 2024, mais plusieurs actions et chantiers demeurent en cours afin de garantir la pérennité et la cohérence du dispositif de contrôle permanent. L'objectif principal du programme reste d'assurer une gestion renforcée des risques et du contrôle, avec une approche continue d'amélioration.

Les actions réalisées incluent :

- Un dispositif de contrôle moderne et efficace :
 - Le contrôle de 1er niveau adapté aux risques opérationnels, comprenant le contrôle Lafayette, le contrôle ABC, et le contrôle S&E.
 - La création d'une entité dédiée au CN2 pour assurer l'indépendance et la revue des contrôles en 2021.
- Organisation flexible et adaptée : Mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense, recommandé par les autorités de supervision bancaires.
- Corpus unique des activités et processus : Une taxonomie de risques élargie et une bibliothèque de contrôles valables pour l'ensemble du Groupe, permettant une gestion des risques par processus.
- Des reportings pertinents et opportuns : Mise en place d'un tableau de bord global, avec présentation trimestrielle au Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI), et un suivi régulier au niveau d'Eqdom via différents comités internes.
- Amélioration continue : Depuis 2020, des autoévaluations annuelles des activités d'Eqdom et une cartographie des risques pour garantir l'évaluation progressive des risques.
- Gestion de l'externalisation : EQDOM a pris en compte les risques liés à l'externalisation, en mettant en œuvre un outil de suivi des prestations externalisées et en assurant la remédiation des PSE (prestations de services externalisées) jusqu'en septembre 2021.

Ainsi, bien que le programme PCT soit terminé, EQDOM continue d'agir pour assurer une gestion efficace et pérenne des risques, en suivant les recommandations des autorités et en maintenant des pratiques adaptées aux exigences du groupe et des régulateurs.

II- Management de la Continuité d'Activité (MCA) :

Afin de protéger son personnel et d'assurer ses activités face aux différentes crises d'origine externe ou interne. La continuité d'activité est un enjeu de plus en plus important pour chaque entreprise. Le MCA est inscrit ainsi comme une démarche managériale globale et permanente qui consiste à définir, mettre en œuvre et maintenir en condition opérationnelle un dispositif de gestion de crise et des plans de continuité d'activité.

Cela se traduit par la capacité stratégique et tactique d'une organisation à répondre efficacement à une interruption de ses activités afin de les maintenir à un niveau acceptable.

Le PCA EQDOM repose sur un dispositif organisationnel et procédural alignée avec les normes internationales en management de la continuité d'activité appelée « STAMP Standard methodology Project. Cette démarche s'articule autour de 5 phases :

- **Phase 1** : « Comprendre votre organisation » est la phase d'analyse consistant à évaluer la criticité des activités d'un périmètre défini et à procéder à l'analyse des impacts potentiels générés par l'interruption totale de chacune des activités. Le livrable à produire durant cette étape est appelé BIA (Bilan d'impact activité).
- **Phase 2** : « Définir votre stratégie de continuité d'activité » est la phase de décision. il s'agit :
 - De sélectionner les activités à reprendre en priorité.
 - D'établir des priorités entre ces activités.
 - De définir les objectifs d'activité en termes de délai, de volume, etc.
 - D'identifier les ressources nécessaires pour assurer la reprise des activités sélectionnées.
- **Phase 3** : « Choisir et mettre en place les solutions » est la phase au cours de laquelle l'entité choisit des solutions. Ces solutions doivent permettre d'assurer la reprise des activités sélectionnées et de couvrir les scénarios de références du groupe :
 - Indisponibilité ou perte des ressources humaines.
 - Indisponibilité ou perte des ressources immobilières.
 - Indisponibilité ou perte des ressources techniques.
- **Phase 4** : « Tester, maintenir, et réviser » Une fois les solutions mises en place et documentées, l'entité doit assurer, en permanence, leur maintien en conditions opérationnelles. Le livrable à produire durant cette étape est appelé : Rapport du test.
- **Phase 5** : « Développer la culture « continuité d'activité » Le succès de la démarche de Management de la continuité d'Activité dépend de son intégration au management au quotidien et son appropriation par chacun des collaborateurs. L'effort de sensibilisation et de formation doit être constant.

1- Plan de continuité d'activité

Le PCA est la manifestation tangible du MCA puisqu'il constitue l'organisation, les moyens et la formalisation des modes de réaction prévus pour faire face aux situations de crise auxquelles peut être confrontée EQDOM. C'est une démarche managériale globale qui consiste à :

- Identifier les menaces qui pèsent sur l'Entreprise et leurs impacts possibles, et à retenir divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes ;
- Mettre en place des dispositifs, procédures et moyens destinés à améliorer la résilience de l'Entreprise face à ces scénarios ;
- Développer une capacité de réponse efficace aux divers scénarios, en vue de préserver les intérêts de l'Entreprise de même que ceux des diverses parties prenantes (clients, actionnaires, fournisseurs, partenaires, personnel...) et à permettre le maintien des prestations de services essentielles.

Cette démarche consiste à développer au niveau de chacune des entités EQDOM, des procédures et des moyens destinés à faire face à des sinistres en vue de protéger leurs personnels, leurs actifs et leurs activités essentielles et à permettre la poursuite des prestations de service essentielles puis la reprise des activités.

EQDOM vise de poursuivre et développer les actions déjà entreprises en matière de Plan de Continuité d'Activité en vue de :

- Protéger l'intégrité physique des collaborateurs,
- Respecter les dispositions réglementaires et les instructions Groupe SG et Coordination Pays.

- Réduire et maîtriser les risques opérationnels,
- Maintenir les fonctions essentielles assurées par certaines entités,
- Préserver sa réputation et son image de marque.

2- Gestion de crise

La Gestion de crise est un dispositif à activer pour faire face à une crise et maîtriser sa dynamique pour en sortir au mieux en minimisant son intensité, ses effets et sa durée. Il permet de faire face à l'évènement tout en gérant en parallèle l'activité du quotidien. Ce dispositif s'articule ainsi autour de :

- Conduite de crise : consiste, sur la base d'une organisation socle, à partager l'information sur la situation (communication), à mobiliser des ressources, à coordonner un certain nombre d'actions, à fixer les priorités et à décider les orientations à prendre afin de faire face à la crise et à anticiper son évolution. La conduite de crise se poursuit pour assurer le retour à la normale et la sortie de crise.
- Activation et le pilotage des dispositifs de secours prédéfinis dans le plan de continuité d'activité qui sont en mesure de répondre adéquatement au scénario de la crise et aux impacts identifiés afin d'assurer le maintien d'un certain niveau d'activité.

En période de crise, le plan de continuité d'activité est activé par le comité de crise présidé par le Directeur de Crise selon le niveau de criticité de l'évènement de sinistre.

Pour assurer une gestion efficace, chaque responsable doit identifier les activités vitales et critiques de son domaine, les ressources nécessaires ainsi que les procédures de contournement correspondantes. Ils doivent veiller à la bonne diffusion et l'appropriation par eux et leurs collaborateurs des procédures mises à leurs dispositions.

De ce fait, une revue des BIA (bilan d'impact sur les activités) est effectuée à fréquence annuelle afin d'identifier les activités critiques de l'entreprise, évaluer les conséquences financières, opérationnelles et réglementaires de leur interruption, et déterminer les délais de récupération acceptables pour chacune de ces activités. En intégrant ces informations, le BIA permet à Eqdom de hiérarchiser ses efforts de continuité et de définir des plans de reprise d'activité appropriés pour minimiser les pertes et assurer la résilience face aux crises.

ANNEXE IV : PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



L'essentiel, c'est vous.

PROJET DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et après avoir examiné les états de synthèse relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2024, approuve sans réserve et dans leur intégralité l'ensemble des documents précités ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un déficit net d'un montant de 6 963 457,29 dirhams.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter l'intégralité du déficit net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'un montant de 6 963 457,29 dirhams au compte report à nouveau.

Le compte « report à nouveau » présentera ainsi un solde créditeur de 396 629 651,53 dirhams.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme globale de 1 550 000,00 (UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE MILLE) dirhams au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des dispositions des articles 56 et suivants de la Loi 17/95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, prend acte des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 et constate qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt, d'enregistrement et de publicité qui seront nécessaires.

N/B : Les états de synthèse sociaux et consolidés de l'exercice 2024 ont été publiés dans FNH.ma du 28 mars 2025.



**COMPTES ANNUELS SOCIAUX ET CONSOLIDES
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

COMPTES ANNUELS SOCIAUX ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN ACTIF

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	77	358
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	34 679	111 769
• A vue	34 679	111 769
• A terme		
3. Créances sur la clientèle	5 554 084	5 502 062
• Crédits de trésorerie et à la consommation	5 284 277	5 220 079
• Crédits à l'équipement		
• Crédits immobiliers		
• Autres crédits	269 807	281 984
4. Créances acquises par affectage		
5. Titres de transaction et de placement	0	80 048
• Bons de Trésor et valeurs assimilées		
• Autres titres de créance		
• Titres de propriété	0	80 048
6. Autres actifs	888 014	862 781
7. Titres d'investissement		
• Bons du Trésor et valeurs assimilées		
• Autres titres de créance		
8. Titres de participation et emplois assimilés	2 207	2 207
9. Créances subordonnées		
10. Immob. données en crédit-bail et en location	2 615 795	2 342 488
11. Immobilisations incorporelles	76 856	62 455
12. Immobilisations corporelles	38 377	41 047
Total de l'Actif	9 210 088	9 005 215

BILAN PASSIF

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	56 506	126 294
2. Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	1 289 739	2 299 071
• A vue	249 910	242 953
• A terme	1 039 829	2 056 118
3. Dépôts de la clientèle	1 527 584	1 378 369
• Comptes à vue créditeurs		
• Comptes d'épargne		
• Dépôts à terme		
• Autres comptes créditeurs	1 527 584	1 378 369
4. Titres de créance émis	4 439 191	3 160 673
• Titres de créance négociables émis	4 439 191	3 160 673
• Emprunts obligataires émis		
• Autres titres de créance émis		
5. Autres passifs	397 390	450 809
6. Provisions pour risques et charges	130 453	121 948
7. Provisions réglementées		
8. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9. Dettes subordonnées		
10. Ecart de réévaluation		
11. Réserves et primes liées au capital	805 570	805 570
12. Capital	167 025	167 025
13. Actionnaires. Capital non versé (-)		
14. Report à nouveau (+/-)	403 593	405 562
15. Résultat nets en instance d'affectation (+/-)		
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	-6 963	89 894
Total du Passif	9 210 088	9 005 215

HORS BILAN

En milliers de DH

Code ligne	HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
H010	ENGAGEMENTS DONNES	14 082	16 083
H011	Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
H012	Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	14 082	16 083
H015	Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
H016	Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
H017	Titres achetés à réméré		
H018	Autres titres à livrer		
H020	ENGAGEMENTS RECUS	720 766	727 658
H021	Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	720 766	727 658
H025	Engagements de garantie reçus des établissements de crédit et assimilés		
H026	Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
H027	Titres vendus à réméré		
H028	Autres titres à recevoir		
H830	VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	45 699	47 549
H834	Hypothèques	45 699	47 549

ETAT B10 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

DETTES	ETS DE CREDIT ET ASSIMILES AU MAROC			Etablissements de Crédit à l'étranger	TOTAL AU 31/12/2024	TOTAL AU 31/12/2023
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements de crédit au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	56 506	249 685			306 192	368 773
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE		450 000			450 000	1 040 000
- au jour le jour						
- à terme		450 000			450 000	1 040 000
EMPRUNTS FINANCIERS		570 000			570 000	970 000
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER		20 053			20 053	46 592
TOTAL	56 506	1 289 739			1 346 245	2 425 365

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 907 491	1 831 127
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	484 143	489 152
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	153	0
Produits sur titres de propriété	17 905	19 278
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 318 913	1 245 452
Commissions sur prestations de service	85 893	66 920
Autres produits bancaires	484	10 325
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 367 889	1 285 854
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	52 089	69 141
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		0
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	131 026	90 169
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 176 396	1 122 605
Autres charges bancaires	8 379	3 939
PRODUIT NET BANCAIRE	539 602	545 273
Produits d'exploitation non bancaire	3 203	2 240
Charges d'exploitation non bancaire	0	0
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	325 518	286 647
Charges de personnel	98 382	97 387
Impôts et taxes	2 967	2 402
Charges externes	181 601	171 043
Autres charges générales d'exploitation	25 734	804
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	16 835	15 010
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	217 287	260 866
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	473 264	537 401
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	267 406	380 004
Pertes sur créances irrécouvrables	162 910	112 203
Dotations aux provisions pour risques et charges	42 948	45 194
Autres dotations aux provisions	0	0
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	338 203	421 205
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	290 160	371 751
Récupérations sur créances amorties	15 600	14 667
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations incorp. & corporelles		0
Reprises de provisions pour risques et charges	32 443	34 787
Autres reprises de provisions	0	0
RESULTAT COURANT	82 225	144 670
Produits non courants	5 929	19 023
Charges non courantes	11 271	16 729
RESULTAT AVANT IMPOTS	76 883	146 964
Impôts sur les résultats	83 847	57 069
Contribution pour l'appui à la cohésion sociale	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-6 963	89 894
TOTAL DES PRODUITS	2 254 826	2 273 595
TOTAL DES CHARGES	2 261 790	2 183 700
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-6 963	89 894

ETAT B17 : CAPITAUX PROPRES DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

En milliers de DH

CAPITAUX PROPRES	Encours au début de l'exercice	Affectation du résultat	Autres variations	Encours à la fin de l'exercice
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL	805 570	0	0	805 570
Réserve légale	16 703	0		16 703
Autres réserves	705 542	0		705 542
Primes d'émission, de fusion et d'apport	83 325	0		83 325
CAPITAL	167 025	0	0	167 025
Capital appelé	167 025	0		167 025
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
ACTIONNAIRE. CAPITAL NON VERSE				
REPORT A NOUVEAU (+/-)	405 562	89 894	-91 864	403 593
RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION	89 894	-91 864	1 969	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-6 963	-6 963
Total	1 468 052	-1 969	-96 858	1 369 225

ETAT DES SOLDES DE GESTION
I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
1. (+) Intérêts et produits assimilés	484 295	489 152
2. (-) Intérêts et charges assimilés	183 114	159 310
MARGE D'INTERET	301 181	329 841
3. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 318 913	1 245 452
4. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 176 396	1 122 605
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	142 517	122 847
5. (+) Commissions perçues	85 893	66 920
6. (-) Commissions servies		
Marge sur commissions	85 893	66 920
7. (+/-) Résultat des opérations sur titres de transaction		
8. (+/-) Résultat des opérations sur titres de placement		
9. (+/-) Résultat des opérations de change		
10. (+/-) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché		
11. (+) Divers autres produits bancaires	18 390	29 603
12. (-) Diverses autres charges bancaires	8 379	3 939
PRODUIT NET BANCAIRE	539 602	545 273
13. (+/-) Résultat des opérations sur immobilisations financières		
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	3 203	2 240
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
16. (-) Charges générales d'exploitation	325 518	286 647
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	217 287	260 866
17. (+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-124 556	-105 788
18. (+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-10 506	-10 408
RESULTAT COURANT	82 225	144 670
RESULTAT NON COURANT	-5 342	2 294
19. (-) Impôts sur les résultats	83 847	57 069
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-6 963	89 894

ETAT DES SOLDES DE GESTION (SUITE)
II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-6 963	89 894
20. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	16 835	15 010
21. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
22. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux	42 948	45 194
23. (+) Dotations aux provisions réglementées	0	0
24. (+) Dotations non courantes		
25. (-) Reprises de provisions	32 443	34 787
26. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
27. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
28. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières		
29. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières		
30. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+/-) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	20 377	115 312
31. (-) Bénéfices distribués	91 864	91 864
(+/-) AUTOFINANCEMENT	-71 487	23 448

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2024

En milliers de DH

		31/12/2024	31/12/2023
(+)	Produits d'exploitation bancaire perçus	1 889 586	1 811 849
(+)	Récupérations sur créances amorties	15 600	14 667
(+)	Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 203	2 240
(-)	Charges d'exploitation bancaire versées	191 493	163 249
(-)	Charges d'exploitation non bancaire versées	0	0
(-)	Charges générales d'exploitation versées	308 683	271 637
(-)	Impôts sur les résultats versés	111 309	69 856
I	Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 296 903	1 324 014
	Variation de :		
(+)	Créances sur les établissements de crédit et assimilés	77 090	-5 071
(+)	Créances sur la clientèle	-52 021	127 564
(+)	Titres de transaction et de placement	0	0
(+)	Autres actifs	-25 233	-524
(+)	Immobilisations données en crédit-bail et en location	-273 308	-210 103
(+)	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-1 009 332	1 138 705
(+)	Dépôts de la clientèle	149 215	4 675
(+)	Titres de créance émis	1 278 518	-990 050
(+)	Autres passifs	-1 256 133	-1 345 836
II	Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 111 203	-1 280 639
III	FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	185 700	43 375
(+)	Produit des cessions d'immobilisations financières		
(+)	Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
(-)	Acquisition d'immobilisations financières	0	0
(-)	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	42 235	30 248
(+)	Intérêts perçus		
(+)	Dividendes perçus	17 905	19 278
IV	FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-24 330	-10 970
(+)	Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+)	Emission de dettes subordonnées		
(+)	Emission d'actions		
(-)	Remboursement des capitaux propres et assimilés		
(-)	Intérêts versés		
(-)	Dividendes versés	91 864	91 864
V	FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-91 864	-91 864
VI	VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	69 506	-59 459
VII	TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-125 936	-66 477
VIII	TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (VI+VII)	-56 429	-125 936

ETAT B8 : IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBIL. DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	4 333 569	1 872 222	1 435 965	4 769 826	1 176 396	1 903 641	65 651	37 249	250 389	2 615 795
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	3 946 163	1 446 903	1 048 560	4 344 507	1 172 378	1 899 624	0	0	0	2 444 883
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation		6 711		6 711	4 017	4 017				2 694
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	64 741	78 443	64 741	78 443	0	0	0	0	0	78 443
CREANCES EN SOUFFRANCE	322 665	340 165	322 665	340 165	0	0	65 651	37 249	250 389	89 775
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
Total	4 333 569	1 872 222	1 435 965	4 769 826	1 176 396	1 903 641	65 651	37 249	250 389	2 615 795

ETAT B9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de DH

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					amort. et prov. au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amort. sur immob. sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	194 135	39 847	13 669	220 313	131 680	11 777	0	143 457	76 856
- Fonds de commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Immobilisations en recherche et développement	162 179	12 404		174 583	131 377	11 724	0	143 100	31 483
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	31 956	27 443	13 669	45 730	304	53	0	357	45 373
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	212 425	2 388	0	214 814	171 234	5 058	0	176 292	38 521
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	166 791	1 534	0	168 326	128 395	4 102	0	132 498	35 828
. Terrain d'exploitation	21 162	0	0	21 162	0	0	0	0	21 162
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	75 838	0	0	75 838	64 378	2 925	0	67 303	8 534
. Immeubles d'exploitation. Agencements	69 792	1 534	0	71 327	64 017	1 177	0	65 194	6 132
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	42 909	854	0	43 763	40 419	956	0	41 375	2 388
. Mobilier de bureau d'exploitation	18 330	317	0	18 647	17 244	226	0	17 470	1 177
. Matériel de bureau d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Matériel Informatique	24 530	537	0	25 067	23 127	729	0	23 856	1 211
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	48	0	0	48	48	0	0	48	0
. Autres matériels d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- AUTRES IMMOB. CORPORELLES D'EXPL. EN COURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- IMMOBIL. CORPORELLES HORS EXPLOITATION	2 725	0	0	2 725	2 419	0	0	2 419	306
. Terrains hors exploitation	300	0	0	300	0	0	0	0	300
. Immeubles hors exploitation	1 200	0	0	1 200	1 200	0	0	1 200	0
. Mobilier et matériel hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 225	0	0	1 225	1 219	0	0	1 219	6
TOTAL	406 560	42 235	13 669	435 127	302 914	16 835	0	319 749	115 377

ETAT B1 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

CREANCES	ETS DE CREDIT ET ASSIMILES AU MAROC			Etablissements de Crédit à l'étranger	TOTAL AU 31/12/2024	TOTAL AU 31/12/2023
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements de crédit au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	77	34 679			34 756	112 127
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS DE TRESORERIE	0	0			0	0
- au jour le jour						
- à vue						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	77	34 679			34 756	112 127

ETAT B2 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

CREANCES	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE			TOTAL AU 31/12/2024	TOTAL AU 31/12/2023
		ENTREPRISES FINANCIERES	ENTREPRISES NON FINANCIERES	AUTRES CLIENTELES		
CREDITS DE TRESORERIE						
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				5 284 277	5 284 277	5 220 079
CREDIT A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERES						
AUTRES CREDIT						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE				269 807	269 807	281 984
- Créances pré-douteuses				80 576	80 576	85 828
- Créances douteuses				25 107	25 107	37 534
- Créances compromises				164 124	164 124	158 622
TOTAL	0,00	0,00	0,00	5 554 084	5 554 084	5 502 062

ETAT B6 : TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

En milliers de DH

Dénomination de la Société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIEES									
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES									
STE LOSTE	Assurance	300	97%	2 207	2 207	31/12/2024	20 765	20 153	28 448
TOTAL				2 207	2 207			20 153	28 448

ETAT B14 : PROVISIONS AU 31/12/2024

En milliers de DH

Nature	Montant au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions devenues disponibles	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF	1 269 094	267 406	290 160	0	1 246 340
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	1 047 107	201 756	252 912		995 951
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés					
Immobilisations en crédit-bail et en location	221 987	65 651	37 249		250 389
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	121 948	42 948	34 443	0	130 453
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	121 948	42 948	34 443		130 453
Provisions réglementées	0	0	0		0
Total	1 391 042	310 354	324 603	0	1 376 793

ETAT B11 : DEPOTS DE LA CLIENTELE

En milliers de DH

DEPOTS	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE			TOTAL AU 31/12/2024	TOTAL AU 31/12/2023
		ENTREPRISE FINANCIERES	ENTREPRISE NON FINANCIERES	AUTRES CLIENTELE		
COMPTES A VUE CREDITEURS						
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME						
AUTRES COMPTES CREDITEURS		0		1 527 584	1 378 369	
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL	0	0	0	1 527 584	1 378 369	

ETAT B25 : MARGE D'INTERET

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
INTERETS PERCUS	484 143	489 152
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	0	0
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	484 143	489 152
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
INTERETS SERVIS	183 114	159 310
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	52 089	69 141
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	0	0
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	131 026	90 169
MARGE D'INTERETS	301 028	329 841

ETAT B26 : PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

En milliers de DH

CATEGORIE DE TITRES	31/12/2024	31/12/2023
TITRES DE PLACEMENT	153	24
TITRES DE PARTICIPATION		
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
EMPLOIS ASSIMILES	17 905	19 278
TOTAL	18 058	19 301

ETAT B18 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	14 082	16 083
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'ETABLISSEMENT DE CREDIT ET ASSIMILES		
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouverture de crédit confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit-bail		
- Autres engagements de financement donnés		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	14 082	16 083
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouverture de crédit confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit-bail		
- Autres engagements de financement donnés	14 082	16 083
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'ETABLISSEMENT DE CREDIT ET ASSIMILES		
- Crédits documentaires export confirmés		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouverture de crédit confirmés		
- Autres cautions, avals et garanties donnés		
- Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTELE		
- Garanties de crédit données		
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique		
- Autres cautions et garanties données		
- Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	766 465	775 207
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS D'ETABLISSEMENT DE CREDIT ET ASSIMILES	720 766	727 658
- Ouverture de crédit confirmés	720 766	727 658
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Autres engagements de financement reçus		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS D'ETABLISSEMENT DE CREDIT ET ASSIMILES	45 699	47 549
- Garanties de crédit	45 699	47 549
- Autres garanties reçus LMV	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS de L'ETAT ET D'ORGANISMES DE GARANTIE DIVERS	0	0
- Garanties de crédit		
- Autres garanties reçus		
TOTAL	780 547	791 290

ETAT B22 : VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE AU 31/12/2024

En milliers de DH

Nature	D<1 mois	1mois<D< 3 mois	3mois<D< 1 an	1an<D< 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIE						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	34 679					34 679
Créances sur la clientèle	794 010	6 294	109 898	2 799 708	2 796 559	6 506 469
Titres de créance						
Créances subordonnées						
Crédit-bail et assimilé	54 620	95 588	567 539	3 730 974	0	4 448 721
Autres actifs						
TOTAL	883 309	101 882	677 437	6 530 682	2 796 559	10 989 868
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	250 000	490 000	280 000	0	0	1 020 000
Dettes envers la clientèle	16 248	36 381	200 456	1 274 662	0	1 527 747
Titres de créance émis	0	365 000	690 000	3 314 000	0	4 369 000
Emprunts subordonnées						
TOTAL	266 248	891 381	1 170 456	4 588 662	0	6 916 747

ETAT B5 : DETAIL DES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS NETTES D'AMORTISSEMENTS	0	0
SOMMES DUES PAR L'ETAT	110 673	89 890
SOMMES DUES PAR LE PERSONNEL	97	145
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	455	359
FOURNISSEURS DEBITEURS : AVANCES ET ACOMPTE	521	521
CONCESSIONNAIRES : RESTOURNES ACCORDEES	1 280	1 362
AUTRES DEBITEURS	2 029	2 177
DIVERSES PRESTATIONS	0	0
STOCK DE FOURNITURES DE BUREAU ET IMPRIMES	100	106
CORRELATION LOA	652 920	587 151
CHARGES A REPARTIR	3 000	6 436
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 382	4 710
PRODUITS A RECEVOIR	14 768	1 180
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	95 787	168 743
TOTAL	888 014	862 781

ETAT A2 : ETAT DES DEROGATIONS

En milliers de DH

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NEANT	
II - DEROGATIONS AUX METHODES D'EVALUATION	NEANT	
III - DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE	NEANT	

ETAT A3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

En milliers de DH

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE DE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION	NEANT	INCIDENCE

ETAT B9 BIS : PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS AU 31/12/2024

En milliers de DH

IMMOBILISATIONS CEDEES	Date d'ACQUISITION	Valeur comptable brute	Cumul des amort. et/ou des prov.pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-value de cession	Moins-value de cession
				NEANT			
S/TOTAL MATERIEL INFORMATIQUE		0	0	0			
				NEANT			
S/TOTAL AGENC.& AMENAGEMENTS		0	0	0			
TOTAL		0	0	0	0	0	0

ETAT B27 : COMMISSIONS

En milliers de DH

COMMISSIONS	31/12/2024	31/12/2023
COMMISSIONS PERCUES :	85 893	66 920
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	85 893	66 920
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service		
COMMISSIONS VERSEES :	0	0
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	0	0
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service		
MARGE SUR COMMISSIONS	85 893	66 920

ETAT B12 : TITRES DE CREANCES EMIS AU 31/12/2024

En milliers de DH

NATURES DES TITRES	CARACTERISTIQUES					MONTANT	DONT ENTRPRISES LIEES	DONT AUTRES APPARENTES	MONTANT NON AMORTI
	DATE DE JOUISSANCE	DATE D'ECHEANCE	MATURITE	TAUX	MODE DE REMB.				
BONS DE SOCIETES DE FINANCEMENT						4 369 000			
	29-nov-21	03-mars-2025	39 mois	2,25%	In Fine	265 000			
	29-nov-21	29-mai-2025	42 mois	2,30%	In Fine	265 000			
	31-mai-22	29-août-2025	39 mois	2,70%	In Fine	185 000			
	01-août-22	01-août-2025	36 mois	2,84%	In Fine	170 000			
	01-mars-23	03-mars-2025	2 ans+2j	4,29%	In Fine	100 000			
	03-jull-23	03-jull-2025	2 ans	4,06%	In Fine	70 000			
	31-jull-23	02-août-2027	4 ans	4,31%	In Fine	150 000			
	04-oct-23	05-oct-2026	3 ans	4,17%	In Fine	100 000			
	27-nov-23	27-nov-2026	3 ans	4,06%	In Fine	240 000			
	27-nov-23	29-nov-2027	4 ans+2j	4,23%	In Fine	100 000			
	18-déc-2023	18-déc-2026	3 ans	3,97%	In Fine	290 000			
	31-jan-2024	02-fév-2026	2 ans+2j	3,75%	In Fine	440 000			
	28-fév-2024	02-mars-2026	2 ans+2j	3,81%	In Fine	340 000			
	28-fév-2024	28-mai-2026	27 mois	3,84%	In Fine	120 000			
	28-mai-2024	28-mai-2026	24 mois	3,73%	In Fine	230 000			
	21-juin-2024	22-juin-2026	24 mois+1j	3,76%	In Fine	150 000			
	31-jull-2024	31-jull-2026	24 mois	3,41%	In Fine	270 000			
	02-août-2024	02-fév-2027	30 mois	3,49%	In Fine	130 000			
	30-sept-2024	30-sept-2026	24 mois	3,25%	In Fine	200 000			
	30-oct-2024	01-nov-2027	3 ans	3,33%	In Fine	274 000			
	29-nov-2024	29-mai-2028	42 mois	3,36%	In Fine	80 000			
	31-déc-2024	30-mars-2028	39 mois	0,034	In Fine	200 000			
EMPRUNT OBLIGATAIRE						0			
INTERETS COURUS A PAYER						70 191			
TOTAL						4 439 191			

**ETAT B3 : VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE DE PLACEMENT
ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR**

En milliers de DH

TITRES	ETS DE CREDIT ET ASSIMILES	EMETEURS PUBLIC	EMETEURS PRIVES		TOTAL AU 31/12/2024	TOTAL AU 31/12/2023
			FINANCIERES	NON FINANCIERES		
TITRES COTES						
- BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
- OBLIGATIONS						
- AUTRES TITRES DE CREANCE						
- TITRES DE PROPRIETE						
TITRES NON COTES						
- BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
- OBLIGATIONS						
- AUTRES TITRES DE CREANCE						
- TITRES DE PROPRIETE						80 055
TOTAL			0		0	80 055

ETAT B13 : DETAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de DH

Passif	31/12/2024	31/12/2023
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
Instruments optionnels de taux d'intérêts vendus		
Instruments optionnels de cours de change vendus		
Instruments optionnels sur actions et indices boursiers vendus		
Autres instruments optionnels vendus		
CREDITEURS DIVERS	250 324	302 126
Sommes dues à l'Etat	115 240	148 662
Sommes dues aux organismes de prévoyance	8 433	5 913
Sommes diverses dues au personnel	10 239	11 504
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	268	170
Dividendes à payer	268	170
Versements reçus sur augmentation de capital		
Comptes courants d'associés créditeurs	0	0
Autres sommes dues aux actionnaires et associés		
Fournisseurs de biens et services	44 525	59 816
Divers autres créditeurs	71 620	76 061
Dépôts de garantie reçus sur opérations de marché		
Coupons sur titres de créance émis à payer		
Titres émis amortis et non encore remboursés		
Divers autres créditeurs	71 620	76 061
COMPTES DE REGULARISATION	147 066	148 682
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan		
Contrepartie du résultat de change de hors bilan		
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan		
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan		
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Ecarts de conversion sur devises non cotées		
Ecarts de conversion sur devises avec garantie de change		
Ecarts sur ventes de titres avec faculté de rachat ou de reprise		
Ecarts de conversion sur autres devises		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées		
Gains à étaler sur opérations de couverture dénouées		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	147 066	148 682
Charges à payer	47 691	59 480
Produits constatés d'avance	99 375	89 203
Autres comptes de régularisation		
Total-Passif	397 390	450 809

ETAT B29 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	31/12/2024	31/12/2023
CHARGES DE PERSONNEL	98 382	97 387
Salaires et appointements	78 592	79 283
Charges d'assurances sociales	3 015	3 345
Charges CNSS	10 111	9 116
Charges de retraite	6 035	6 202
Charges de formation	554	-558
Autres charges de personnel	75	0
IMPOTS ET TAXES	2 967	2 402
Taxe urbaine et taxe d'édilité	357	390
Patente	1 247	1 309
Taxes municipales	1 093	456
Droits d'enregistrement	240	218
Timbres fiscaux	29	28
Autres impôts	1	1
CHARGES EXTERNES	181 601	171 043
Fournitures de bureau et imprimés	336	407
Achats non stockés de fournitures	2 827	2 727
Redevances de crédit-bail		0
Locations et charges locatives	6 013	4 183
Entretiens et réparations	8 579	5 290
Assurances	599	595
Frais postaux et de télécommunications	4 284	4 275
Rémunérations du personnel intérimaire et détaché	15 828	15 335
Rémunérations des intermédiaires et honoraires	98 027	83 946
Publicité et publication	14 159	13 804
Documentations générales	743	983
Transports et déplacements	1 674	1 843
Missions et réceptions	371	509
Frais d'actes et de contentieux	7 657	8 783
Dons et cotisations	480	1 619
Frais de conseil et d'assemblée	1 250	990
Frais de gestion groupe	7 887	6 555
Autres charges externes	10 886	19 198
AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	25 734	804
Dons	0	0
Diverses autres charges générales d'exploitation	25 734	804
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	16 835	15 010
Immobilisations incorporelles	11 777	9 361
Immobilisations corporelles	5 058	5 648
TOTAL	325 518	286 647

ETAT B33 : DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS
En milliers de DH

I - DETERMINATION DU RESULTAT		31/12/2024	31/12/2023
• Résultat courant d'après le compte de produits et charges		82 225	166 025
• Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	136 439	142 201
• Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	156 372	123 574
• Résultat courant théoriquement imposable	(=)	62 292	184 652
• Impôts théorique sur résultat courant	(-)	23 983	68 321
• Résultat courant après impôts	(=)	58 243	97 704
II - INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES.			
NEANT			
-			
-			

ETAT C3 : RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES AU 31/12/2024
En milliers de DH

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
• CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	1 470 022	1 468 052	1 369 225
• OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1) Produit net bancaire	581 559	545 273	539 602
2) Résultat avant impôts	155 901	146 964	76 883
3) Impôts sur les résultats	64 575	57 069	83 847
4) Bénéfices distribués (1)	66 810	91 864	91 864
5) Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation) (2)	0	0	0
• RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
- Résultat net par action ou part sociale (3)	55	54	0
- Bénéfices distribués par action ou part sociale	40	55	55
• PERSONNEL			
- Montant des rémunérations brutes de l'exercice	70 211	79 283	78 592
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	301	281	274

(1) Bénéfices distribués courant l'exercice

(2) Résultats non distribués au titre de l'exercice précédent

(3) Résultat net de l'exercice rapporté au nombre d'actions donnant jouissance à la fin de l'exercice

ETAT C4 : DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS
I. DATATION
En milliers de DH

• Date de clôture (1)	31-déc-24
• Date d'établissement des états de synthèse (2)	28-mars-25
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'établissement des états de synthèse	

II. EVENEMENTS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ère} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATES	INDICATIONS DES EVENEMENTS
	• Favorables NEANT
	• Défavorables NEANT

ETAT C6 : EFFECTIFS

EFFECTIFS	<i>(En nombre)</i>	
	31/12/2024	31/12/2023
Effectifs rémunérés	274	281
Effectifs utilisés		
Effectifs équivalent plein temps		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	123	128
Employés (équivalent plein temps)	151	153
dont effectifs employés à l'étranger		

ETAT C8 : RESEAU

RESEAU	<i>(En nombre)</i>	
	31/12/2024	31/12/2023
Guichets permanents	19	23
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque		
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

ETAT B4 : VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT
En milliers de DH

TITRES	VAL. COMPTABLE BRUTE	VALEUR ACTUELLE	VALEUR DE REMBOURSEMENT	PLUS-VALUES LATENTES	MOINS-VALUES LATENTES	PROVISIONS
TITRES DE TRANSACTION						
- BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
- OBLIGATIONS						
- AUTRES TITRES DE CREANCE						
- TITRES DE PROPRIETE						
TITRES DE PLACEMENT						
- BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
- OBLIGATIONS						
- AUTRES TITRES DE CREANCE						
- TITRES DE PROPRIETE						
TITRES D'INVESTISSEMENT						
- BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
- OBLIGATIONS						
- AUTRES TITRES DE CREANCE						

ETAT B30 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES
En milliers de DH

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	-7 895	6 386
Autres produits bancaires	484	10 325
Autres charges bancaires	8 379	3 939
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	3 203	2 240
Produits d'exploitation non bancaires	3 203	2 240
Charges d'exploitation non bancaires	0	0
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	473 264	537 401
Dotations aux provisions	267 406	380 004
Pertes sur créances irrécouvrables	162 910	112 203
Dotations aux provisions pour autres risques et charges	42 948	45 194
Dotations aux provisions réglementées	0	0
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	338 203	421 205
Reprises de provisions	290 160	371 751
Recuperations sur créances amorties	15 600	14 667
Reprises de prov. pour dépréciation des immob. incorp. & corporelles	0	0
Reprises de provisions pour autres risques et charges	32 443	34 787
Reprises de provisions réglementées	0	0
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-5 342	2 294
Produits non courants	5 929	19 023
Charges non courantes	11 271	16 729

**ETAT B32 : PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL
AU 31/12/2024**

En milliers de DH

INTITULES	Montant	Montant
I. RESULTAT NET COMPTABLE	-6 963	
- Bénéfice net	-6 963	
- Perte nette		
II. REINTEGRATION FISCALES		
1- Courantes	136 439	
- Provisions pour risques et charges	17 215	
- Provisions pour indemnité de départ à la retraite	15 917	
- Provisions pour créances impayées non déductibles	83 703	
- Provisions frais d'actes & de contentieux	-	
- Contribution sociale	7 562	
- Pénalités & amendes	925	
- Location voiture de service	390	
- Dons, amendes et cotisations non déductibles	2 448	
- Diverses charges à réintégrer	6 280	
- Provisions pour risques généraux	2 000	
2- Non courantes	83 847	
- IS	21 926	
	61 921	
III. DEDUCTIONS FISCALES		
1- Courantes		156 372
- Dividendes		17 903
- Reprises provisions pour créances impayées		102 769
- Reprises provisions pour risques et charges		17 781
- Reprises prov. pour indemnité de départ à la retraite		15 917
- Reprise Provision COVID		2 000
- Diverses déductions		-
- Reprises Provisions pour risques généraux		-
2- Non Courantes		-
- Reprise sur provision pour investissement		-
TOTAL	213 322	156 372
IV. RESULTAT BRUT FISCAL		Montant
Bénéfice brut si T1>T2 (A)		56 950
Déficit brut fiscal si T2>T1 (B)		
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
- Exercice n - 4		
- Exercice n - 3		
- Exercice n - 2		
- Exercice n - 1		
IV. RESULTAT NET FISCAL		56 950
Bénéfice Net fiscal (A - C)		
ou Déficit Net fiscal (B)		
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		Montant
VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
- Exercice n - 4		
- Exercice n - 3		
- Exercice n - 2		
- Exercice n - 1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ETAT B34 : DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

En milliers de DH

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T.V.A de l'exercice	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
	1	2	3	
A. T.V.A Collectée	0	305 788	305 788	0
B. T.V.A Récupérable	24 006	334 250	329 992	28 264
- sur charges	13 611	41 867	45 503	9 975
- sur immobilisations	10 395	292 383	284 489	18 289
C. T.V.A due ou crédit de	-24 006	-28 462	-24 204	-28 264
T.V.A = (A-B)				

ETAT C1 : REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

montant du capital :	167 025 000			
Montant du capital social souscrit et non appelé	100 dhs			
Valeur nominale des titres	En milliers de DH			
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES DETENUS		PART DU CAPITAL DETENU %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
SGMA		897 241	897 241	53,72
RCAR		171 743	169 962	10,18
CIMR		100 605	100 605	6,02
SCR		86 518	86 518	5,18
INVESTIMA		51 812	51 812	3,10
PATRIMOINE GESTION ET PLACEMENT		23 995	23 995	1,44
SANLAM MAROC		6 397	6 397	0,38
AUTRES ACTIONNAIRES		331 939	333 720	19,98
TOTAUX		1 670 250	1 670 250	100

ETAT C2 : ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE AU 31/12/2024

	MONTANT		MONTANT	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTES (Décision du AGO du 30/05/2024)			B. AFFECTATION DES RESULTATS	
- Report à nouveau	405 562,43		- Réserve légale	
- Résultats nets en instance d'affectation	89 894,43		- Autres réserves	
- Résultat net de l'exercice			- Tantômes	91 864
- Prélèvements sur les réserves			- Dividendes	
- Autres prélèvements			- Autres affectations	403 593,11
			- Report à nouveau	
Total A	495 457		Total B	495 457

ETAT C5 : RÉMUNÉRATIONS ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES DIRIGEANTS

	Opérations avec les Dirigeants
- Les rémunérations Allouées à l'ensemble des Dirigeants (jetons de présence)	1 250
- Les Crédits Accordés Aux Dirigeants	
- Les Engagements Pris pour le Compte des Dirigeants	
- Les Engagements en matière de Retraite pris pour les dirigeants	
- Les Engagements de Pension de Retraite des Anciens Dirigeants	
TOTAL	1 250

ETATS PORTANT LA NOTION NEANT AU 31/12/2024

B7 : CREANCES SUBORDONNEES
B 15 : SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
B 16 : DETTES SUBORDONNEES
B 19 : ENGAGEMENTS SUR TITRES
B 20 : OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODIOTS DERIVES
B 21 : VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE
B 23 : CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE
B 24 : VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE
B28 : RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE
B 31 : VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE
C 7 : TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS
C 9 : COMPTES DE LA CLIENTELE

NOTE DE PRESENTATION DES REGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

I/ Présentation

EQDDOM est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc en septembre 1974.

II/ Principes généraux

Les états de synthèse sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'EQDDOM est conforme aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

III/ Créances sur les établissements de crédit

Ce poste enregistre les mouvements des comptes bancaires présentant un solde débiteur à la fin de l'exercice.

IV/ Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur.

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré douteuses, douteuses ou compromises et sont provisionnées conformément aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al Maghrib, relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, à hauteur de :

- 20% pour les créances pré douteuses
- 50% pour les créances douteuses
- 100% pour les créances compromises

- Les règles de provisionnement et déclassement ci-dessus ne sont pas appliquées aux créances bénéficiant du moratoire mis en place par le comité de veille économique pour accompagner les effets de la crise liés au COVID 19 conformément aux orientations de la banque centrale

- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement en créances pré douteuses, les intérêts sont comptabilisés en agios réservés et ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet.

V/ Les immobilisations données en location avec option d'achat (LOA)

Les immobilisations données en LOA sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition hors taxes et leur amortissement est pris en charge par la société selon le mode linéaire en fonction de la durée de contrat LOA.

En parallèle, la société tient une comptabilité financière qui traite les opérations de la LOA comme des encours financiers, ce qui permet de dégager un résultat financier.

Pour assurer l'homogénéité des comptabilités sociale et financière, une corrélation entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier est effectuée. Cette corrélation permet de traduire au niveau des comptes le résultat financier des opérations de crédit-bail.

VI/ Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire ou dégressive sur les durées de vie estimées avec application du taux d'amortissement réglementaire.

VII/ Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue
- dettes à terme

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte résultat.

VIII/ Titres de créances négociables

Ce poste retrace la dette matérialisée par des bons de société de financement BSF.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contre partie du compte résultat.



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15,
Hay Ryad 10100 Rabat
Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

EQDOM S.A.

Rapport Général des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024



AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15,
Hay Ryad 10100 Rabat
Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
EQDOM S.A.
127, Bd. Zerktouni
20100, Casablanca
Maroc

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **EQDOM S.A.** (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **1.369.225 KMAD** dont une perte nette de **6.963 KMAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **EQDOM S.A.** au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
<p>Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM S.A. à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM S.A. constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.554 MMAD et 2.616 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.246 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM S.A. et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

BDO
Audit, Tax & Advisory
AC/ Rue Al Mansour, Secteur 15
Hay Hassani - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (4 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
ICP : 08152804000091

Abderrahim GRINE
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Sicaud Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé



COMPTES ANNUELS CONSOLIDES ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN ACTIF		
	En milliers de DH	
ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9 283	6 825
. A vue	9 283	6 825
. A terme		
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	34 679	111 769
. A vue	34 679	111 769
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	5 554 084	5 502 063
. Crédits de trésorerie et à la consommation	5 284 277	5 220 079
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers		
. Autres crédits	269 807	281 984
4.Opérations de crédit-bail et de location	1 673 34	1 489 263
5.Créances acquises par affacturage		
6.Titres de transaction et de placement	4 800	84 848
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	4 800	84 848
. Titres de propriété		
7.Autres actifs	248 637	290 705
8.Titres d'investissement	0	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	0	0
9.Titres de participation et emplois assimilés	0	0
10.Titres mis en équivalence	0	0
. Entreprises à caractère financier		
. Autres entreprises	0	0
11.Créances subordonnées	0	0
12.Immobiliations incorporelles	76 856	62 455
13.Immobiliations corporelles	38 842	41 512
14.Ecarts d'acquisition		
Total de l'Actif	7 640 528	7 589 440

BILAN PASSIF		
	En milliers de DH	
PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	56 506	126 294
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 289 739	2 299 071
. A vue	249 910	242 953
. A terme	1 039 829	2 056 118
3.Dépôts de la clientèle	0	0
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	0	0
4.Titres de créance émis	4 439 191	3 160 673
. Titres de créance négociables émis	4 439 191	3 160 673
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	336 855	396 538
6.Ecarts d'acquisition		
7.Provisions pour risques et charges	130 453	121 948
8.Provisions réglementées		
9.Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
10.Dettes subordonnées		
11.Primés liées au capital	83 325	83 325
12.Capital	167 025	167 025
13.Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
14.Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	1 142 149	1 145 441
. Part du groupe	1 142 131	1 145 423
. Part des intérêts minoritaires	18	18
15.Résultat net de l'exercice (+/-)	-4 715	89 125
. Part du groupe	-5 320	88 571
. Part des intérêts minoritaires	605	554
Total du Passif	7 640 528	7 589 440

HORS BILAN CONSOLIDE

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES	14 082	16 083
1.Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
2.Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	14 082	16 083
3.Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4.Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5.Titres achetés à réméré		
6.Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	720 766	727 658
7.Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	720 766	727 658
8.Engagements de garantie reçus de LMV	0	0
9.Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10.Titres vendus à réméré		
11.Autres titres à recevoir		
VALEURS ET SURETES RECUES EN GARANTIE	45 699	47 549
12.Hypothèques	45 699	47 549

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE

En milliers de DH

	31/12/2024	31/12/2023
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 918 034	1 839 198
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	512 591	516 422
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	153	
4. Produits sur titres de propriété	0	49
5. Produits sur opérations de crédit-bail et de location	1 318 913	1 245 452
6. Commissions sur prestations de service	85 893	66 920
7. Autres produits bancaires	484	10 355
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 367 897	1 285 854
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	52 089	69 141
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	0
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	131 026	90 169
11. Charges sur opérations de crédit-bail et de location	1 176 396	1 122 605
12. Autres charges bancaires	8 387	3 939
III. PRODUIT NET BANCAIRE	550 137	553 344
13. Produits d'exploitation non bancaire	3 203	2 240
14. Charges d'exploitation non bancaire	0	0
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	325 628	286 733
15. Charges de personnel	98 382	97 387
16. Impôts et taxes	2 969	2 405
17. Charges externes	181 707	171 127
18. Autres charges générales d'exploitation	25 734	804
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	16 835	15 010
20. Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	0	0
21. Reprises sur écarts d'acquisition	0	0
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURABLES	473 264	537 401
22. Dot. aux prov pour créances et engagements par signature en souffrance	267 406	380 004
23. Pertes sur créances irrécouvrables	162 910	112 203
24. Autres dotations aux provisions	42 948	45 194
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	338 203	421 205
25. Rep. de prov pour créances et engagements par signature en souffrance	290 160	371 751
26. Récupérations sur créances amorties	15 600	14 667
27. Autres reprises de provisions	32 443	34 787
VII. RESULTAT COURANT	92 651	152 655
28. Produits non courants	5 929	19 023
29. Charges non courantes	12 224	17 796
VIII. RESULTAT AVANT IMPÔTS	86 356	153 882
30. Impôts sur les résultats	91 071	64 757
IX. RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	0	0
X. QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		
31. Entreprises à caractère financier		
32. Autres entreprises		
XI. RESULTAT NET DU GROUPE	-4 715	89 125
33. Part du groupe	-5 320	88 571
34. Part des intérêts minoritaires	605	554

ETAT DES SOLDES DE GESTION CONSOLIDE

En milliers de DH

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2024	31/12/2023
1. (+) Intérêts et produits assimilés	512 591	516 422
2. (-) Intérêts et charges assimilées	183 114	159 310
MARGE D'INTERET	329 477	357 111
3. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 318 913	1 245 452
4. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 176 396	1 122 605
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	142 517	122 847
5. (+) Commissions perçues	85 893	66 920
6. (-) Commissions servies		
Marge sur commissions	85 893	66 920
7. (+/-) Résultat des opérations sur titres de transaction		
8. (+/-) Résultat des opérations sur titres de placement		
9. (+/-) Résultat des opérations de change		
10. (+/-) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché		
11. (+) Divers autres produits bancaires	484	10 355
12. (-) Diverses autres charges bancaires	8 387	3 939
PRODUIT NET BANCAIRE	549 984	553 296
13. (+/-) Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	3 203	2 240
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
16. (-) Charges générales d'exploitation	325 628	286 733
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	227 560	268 803
17. (+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-124 556	-105 788
18. (+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-10 506	-10 408
19. (+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions		
RESULTAT COURANT	92 498	152 607
RESULTAT NON COURANT	-6 295	1 227
19. (-) Impôts sur les résultats	91 071	64 757
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-4 868	89 077

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

(+/-) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	31/12/2024	31/12/2023
20. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	16 835	15 010
21. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
22. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux	42 948	45 194
23. (+) Dotations aux provisions réglementées		
24. (+) Dotations non courantes		
25. (-) Reprises de provisions	32 443	34 787
26. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
27. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
28. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières		
29. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières		
30. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+/-) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	22 472	114 494
31. (-) Bénéfices distribués	66 810	66 810
(+/-) AUTOFINANCEMENT	-44 338	47 684

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers de DH

		31/12/2024	31/12/2023
(+)	Produits d'exploitation bancaire perçus	1 918 034	1 839 149
(+)	Récupérations sur créances amorties	15 600	14 667
(+)	Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 203	2 240
(-)	Charges d'exploitation bancaire versées	191 501	163 249
(-)	Charges d'exploitation non bancaire versées	0	0
(-)	Charges générales d'exploitation versées	308 793	271 723
(-)	Impôts sur les résultats versés	126 761	79 648
I	Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 309 783	1 341 436
	Variation de :		
(+)	Créances sur les établissements de crédit et assimilés	77 090	-5 071
(+)	Créances sur la clientèle	-52 021	127 564
(+)	Titres de transaction et de placement	0	0
(+)	Autres actifs	42 068	-68 696
(+)	Immobilisations données en crédit-bail et en location	-184 084	-133 702
(+)	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-1 009 332	1 138 705
(+)	Dépôts de la clientèle	0	0
(+)	Titres de créance émis	1 278 518	-990 049
(+)	Autres passifs	-1 255 676	-1 343 784
II	Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 103 437	-1 275 033
III	FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	206 345	66 403
(+)	Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0
(+)	Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
(-)	Acquisition d'immobilisations financières	0	0
(-)	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	42 235	30 247
(+)	Intérêts perçus	0	0
(+)	Dividendes perçus	0	0
IV	FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-42 235	-30 247
(+)	Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+)	Emission de dettes subordonnées		
(+)	Emission d'actions		
(-)	Remboursement des capitaux propres et assimilés		
(-)	Intérêts versés	91 864	91 864
(-)	Dividendes versés		
V	FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-91 864	-91 864
VI	VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	72 246	-55 708
VII	TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-119 469	-63 761
VIII	TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (VI+VII)	-47 223	-119 469

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES CONSOLIDE

En milliers de DH

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrais au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					amort. et prov. au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amort. sur immob. sorties	Carrel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	194 135	39 847	13 669	220 313	131 680	11 777	0	143 457	76 856
- Fonds de commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Immobilisations en recherche et développement	162 179	12 404	0	174 583	131 377	11 724	0	143 100	31 483
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	31 956	27 443	13 669	45 730	304	53	0	357	45 373
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	212 890	2 388	0	215 279	171 234	5 058	0	176 292	38 986
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	166 791	1 534	0	168 326	128 395	4 102	0	132 496	35 828
. Terrain d'exploitation	21 162	0	0	21 162	0	0	0	0	21 162
. Immeubles d'exploitation, Bureaux	75 838	0	0	75 838	64 378	2 925	0	67 303	8 534
. Immeubles d'exploitation, Agencements	69 791	1 534	0	71 325	64 017	1 177	0	65 194	6 132
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	42 909	854	0	43 763	40 419	956	0	41 375	2 388
. Mobilier de bureau d'exploitation	18 330	317	0	18 647	17 244	226	0	17 470	1 177
. Matériel de bureau d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Matériel informatique	24 530	537	0	25 067	23 127	729	0	23 856	1 211
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	48	0	0	48	48	0	0	48	0
. Autres matériels d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES IMMOB. CORPORELLES D'EXPL. EN COURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBIL. CORPORELLES HORS EXPLOITATION	3 190	0	0	3 190	2 419	0	0	2 419	771
. Terrains hors exploitation	300	0	0	300	0	0	0	0	300
. Immeubles hors exploitation	1 200	0	0	1 200	1 200	0	0	1 200	0
. Mobilier et matériel hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 690	0	0	1 690	1 219	0	0	1 219	471
TOTAL	407 025	42 235	13 669	435 592	302 914	16 835	0	319 749	115 842

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES CONSOLIDE

En milliers de DH

CREANCES	ETS DE CREDIT ET ASSIMILES AU MAROC			Etablissements de Crédit à l'étranger	TOTAL AU 31/12/2023	TOTAL AU 31/12/2023
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements de crédit au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	77	34 679			34 756	111 769
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS DE TRESORERIE	0	0			0	0
- au jour le jour						
- à vue	0	0			0	0
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	77	34 679			34 756	111 769

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES CONSOLIDE

En milliers de DH

DETTES	ETS DE CREDIT ET ASSIMILES AU MAROC			Etablissements de Crédit à l'étranger	TOTAL AU 31-déc-2024	TOTAL AU 31-déc-2023
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements de crédit au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	36 596	349 685			386 281	368 773
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE		450 000			450 000	1 040 000
- au jour le jour						
- à terme		450 000			450 000	1 040 000
EMPRUNTS FINANCIERS		570 000			570 000	970 000
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER		20 053			20 053	46 592
TOTAL	36 596	1 289 739			1 346 245	2 425 365

En milliers de DH

Dénomination	Adresse	Capital social	% de contrôle	% d'intérêts	contribution au résultat consolidé	Méthode de consolidation
SOCIETE LOSTE & Cie ASSURANCES	127 Bd ZERKTOUWI 7ème étage - CASABLANCA	300 000	97,00%	97,00%	17 905	IG

**NOTE SUR LES PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :
PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES**

II Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est constitué de :
EQDOM, société anonyme de droit commun constituée au Maroc en septembre 1974.
LOSTE, société anonyme de droit commun, de courtage en assurances, détenue à 97% par EQDOM.

III Principes et modalités de consolidation

Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024 du groupe EQDOM ont été établis suivant les règles et principes comptables applicables au Maroc telles que prescrites par la méthodologie adoptée par le Conseil National de Comptabilité.
Les opérations réciproques intra-groupes ont été éliminées.

III/ Principes comptables et méthodes d'évaluation

1) Valeurs en caisses et banques centrales

Ce poste enregistre les avoirs en caisses appartenant au groupe EQDOM.

2) Créances sur les établissements de crédit

Ce poste enregistre les mouvements des comptes bancaires présentant un solde débiteur à la fin de l'exercice.

3) Créances sur la clientèle :

Ce poste enregistre les créances sur la clientèle EQDOM comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur.

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré douteuses, douteuses ou compromises et sont provisionnées conformément aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al Maghrib, relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, à hauteur de :

- 20% pour les créances pré douteuses
- 50% pour les créances douteuses
- 100% pour les créances compromises

- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclasserement en créances pré douteuses, les intérêts sont comptabilisés en agios réservés et ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet.

4) Autres actifs :

Le poste autre actif enregistre :

- Pour EQDOM : les sommes dues par l'Etat, et les autres débiteurs, ainsi que les comptes régularisation – actif.
- Pour LOSTE : les sommes dues par les clients et comptes rattachés.

5) Les immobilisations données en location avec option d'achat (LOA)

Les immobilisations données en LOA sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition hors taxes et leur amortissement est pris en charge par la société selon le mode linéaire en fonction de la durée de contrat LOA.

En parallèle, la société tient une comptabilité financière qui traite les opérations de la LOA comme des encours financiers, ce qui permet de dégager un résultat financier.

Pour assurer l'homogénéité des comptabilités sociale et financière, une corrélation entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier est effectuée. Cette corrélation permet de traduire au niveau des comptes le résultat financier des opérations de crédit-bail.

6) Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles, appartenant à EQDOM, figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire ou dégressive sur les durées de vie estimées avec application du taux d'amortissement réglementaire.

7) Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue
- dettes à terme

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte résultat.

8) Titres de créances négociables

Ce poste retrace la dette matérialisée par des bons de société de financement BSF.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contre partie du compte résultat.

IV / Comparabilité des comptes :

La présentation des comptes a été effectuée selon les mêmes règles et principes, ce qui assure leur comparabilité d'un exercice à un autre.

Liste des entreprises laissées en dehors de la consolidation

Dénomination	Adresse	Montant des capitaux propres	Valeur comptable nette des titres détenus	% du contrôle	% d'intérêts	Montant du résultat du dernier exercice	Motifs justifiant l'exclusion du périmètre de consolidation
NEANT							

Liste des entreprises entrées et des entreprises sorties du périmètre de consolidation

Dénomination	Adresse
Entreprises entrées	NEANT
-	
-	
-	
Entreprises sorties	NEANT
-	
-	
-	

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS CONSOLIDE

I. DOTATION

- Date de clôture (1)

31/12/2024

- Date d'établissement des états de synthèse (2)

28/03/2025

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'établissement des états de synthèse

II. EVENEMENT POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATES	INDICATIONS DES EVENEMENTS
- Favorables	NEANT
- Défavorables	NEANT



**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
2024**



AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15,
Hay Ryad 10100 Rabat
Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

GROUPE EQDOM

Rapport des commissaires aux comptes sur les états de synthèse consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024



AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15,
Hay Ryad 10100 Rabat
Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
EQDOM S.A.
127, Bd. Zerktouni
20100, Casablanca
Maroc

Rapport des commissaires aux comptes sur les états de synthèse consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société **EQDOM S.A. et de sa filiale** (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, l'état des soldes de gestion consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le tableau des variations des capitaux propres consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **1.387.783 KMAD** dont une perte nette consolidée de **4.715 KMAD**.

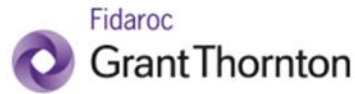
Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
<p>Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.554 MMAD et 1.673 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.246 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



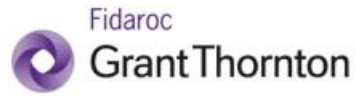
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
ACS Régul. Maroc, Secteur 15
Riyad, 10100 Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
C.E. 001529604000091

Abderrahim GRINE
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driouch, Casablanca
Tél : 05 22 64 88 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

PARTIE II : RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15,
Hay Ryad 10100 Rabat
Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

EQDOM S.A.

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024



AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15,
Hay Ryad 10100 Rabat
Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
EQDOM S.A
127, Bd. Zerktouni
20100, Casablanca
Maroc

Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2024

2.1. Convention d'accompagnement des filiales sur le volet conformité conclue entre SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et EQDOM (Convention écrite)

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Contrat de prestations de services au profit d'EQDOM sur les volets sécurité financière et conformité réglementaire selon les normes groupe et les dispositions réglementaires locales en vigueur.

La mission de Société Générale Maroc, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire, (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

- **Modalités essentielles** :

- **Date de la convention** : Le 02 février 2022.



- **Durée de la Convention** : 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une des parties dans les 3 mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.
- **Rémunération** : Le prix et les modalités de facturation des services sont détaillés dans l'annexe financière de la convention.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2024** : Néant.

2.2. Convention de prestations de services conclue entre EQDOM et SOGEFINANCEMENT (Convention écrite)

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans les deux sociétés et Monsieur Mohammed TAHRI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans la société SOGEFINANCEMENT et d'Administrateur dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention a pour objet de définir les prestations de services consenties par EQDOM à SOGEFINANCEMENT dans le cadre des prêts accordés par cette dernière à sa clientèle. Ces prestations de service, facturées mensuellement, concernent la gestion informatique et comptable, la gestion du back office des dossiers contentieux et des dossiers sinistres et l'élaboration des reportings périodiques.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de la convention** : Le 23 avril 2004, modifiée par avenant daté du 30 juin 2012 avec effet à compter du 1^{er} juillet 2012.
 - **Rémunération** : En contrepartie de la prestation rendue, SOGEFINANCEMENT versera à EQDOM une rémunération fixe mensuelle de 221 000 dirhams HT pour la période allant du 01 juillet 2012 au 30 septembre 2013. A compter du 1^{er} octobre 2013, cette rémunération fixe mensuelle sera de 150 000 dirhams HT.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2024** : Néant.

2.3. Convention de rémunération de gestion conclue entre EQDOM et FINANCIAL SERVICES HOLDING (Convention écrite)

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE en sa qualité d'actionnaire dans FINANCIAL SERVICES HOLDING et d'ancien actionnaire dans SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Au titre de cette convention, la SOCIETE GENERALE FINANCIAL SERVICES HOLDING assiste EQDOM dans divers domaines notamment le management, le commercial, le financier, le système d'information, l'audit et la gestion des risques moyennant la refacturation d'une quote-part des coûts engagés pour le compte des entités bénéficiant de ces prestations.



- **Modalités essentielles :**
 - **Date de la convention :** Le 23 décembre 2005, modifiée le 28 septembre 2010 et complétée par avenant daté du 20 janvier 2014 avec effet rétroactif du 31 octobre 2013.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2024 :** 26 248 KMAD TTC.

2.4. Convention de garantie conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50% contre la perte définitive suite à la défaillance des clients apportés par SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, bénéficiaires du crédit « FLASH ».
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de la convention :** 15 mai 1996 avec SOGECREDIT et avec EQDOM après la fusion avec SOGECREDIT en 2003 ;
 - **Rémunération :** En rémunération de cet engagement, la SGMA reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2024 :** Néant.

2.5. Convention de service pour le centre de services partagés au Maroc (SSSC) conclue avec SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (Convention écrite)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention prévoit la mise à disposition par SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au profit d'EQDOM d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.
Ce service permet à EQDOM de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.
- **Modalités de la convention :**
 - **Date de la convention :** Contrat signé le 25 novembre 2009 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2010.
 - **Durée de la convention :** La convention est souscrite pour une durée illimitée.
 - **Rémunération :** Les coûts de fonctionnement du SSSC seront validés annuellement par les entités membres lors du bilan de fin d'année. La facturation de l'année N s'effectue sur la base du coût réel du SSSC durant l'année N-1.



- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 362 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2024** : 357 KMAD TTC.

2.6. Convention de gestion et de centralisation du service des titres conclue avec SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (Convention écrite)

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service des titres EQDOM par SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES moyennant une rémunération annuelle forfaitaire.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de la convention** : Le 15 décembre 2003 avec date effet au 1^{er} janvier 2004 et modifiée par avenant daté du 25 septembre 2018.
 - **Durée de la convention** : La convention est conclue pour une durée d'un an, elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction.
 - **Rémunération** : En rémunération de l'ensemble des prestations par la convention, la Société Générale Marocaine de Banque prélèvera une commission forfaitaire annuelle de 150 000 MAD HT.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 150 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2024** : 165 KMAD TTC.

2.7. Convention de prestation juridique conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention a pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu et d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délai-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes du groupe.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de convention** : 25 mai 2017.
 - **Rémunération** : En rémunération de ces prestations, la SGMA reçoit une commission calculée en fonction du degré de complexité de l'intervention et de la nature.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 250 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2024** : 600 KMAD TTC.



2.8. Convention de services (Client Service Agrément) conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE AFRICAINE BUSINESS SERVICES (SG ABS)

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE en sa qualité d'actionnaire dans SOCIETE GENERALE AFRICAINE BUSINESS SERVICES (SG ABS) et d'ancien actionnaire dans SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles EQDOM confie à SG ABS, en sa qualité de professionnel, les prestations d'hébergement du système d'information dans les Datacenter localisés au Maroc et mutualisés pour les filiales du Groupe Société Générale au Maroc, ainsi que d'exploitation de ce système d'information.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de la convention** : 01 octobre 2017.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 7 720 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2024** : 9 279 KMAD TTC.

2.9. Convention de prestation de service SOGECONSO V1 conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (Convention écrite)

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention a pour objet de fixer les prestations à accomplir par EQDOM, se rapportant à la gestion des crédits à la consommation, non affectés au profit des clients SGMB.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de la convention** : Contrat signé le 15 mars 2022.
 - **Durée de la convention** : La convention est conclue pour une durée indéterminée.
 - **Rémunération** : En rémunération de cette prestation, les parties procéderont sur une base au moins annuelle au partage suivant du Résultat Avant Impôts (RAI) : 70% du RAI retenu par EQDOM et 30% du RAI versé à SGMA.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits ou en charges.
- **Sommes versées ou reçues en 2024** :
 - Sommes reçues en 2024 : 77 KMAD TTC ;
 - Sommes versées en 2024 : Néant.

2.10. Convention de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (Convention écrite)

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.



- **Nature et objet de la convention** : La convention a pour but de lier deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant mutuellement les engagements.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de la convention** : 01 janvier 2020.
 - **Durée de la convention** : Le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de trois ans, et sera reconduit triennalement par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une des parties dans les 3 mois avant l'expiration de la période triennale en cours.
 - **Rémunération** : Le prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.
L'ensemble des jours/hommes consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe.
Le taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du prestataire et soumis à la validation du client.
Un markup de 5% sera appliqué.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 303 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2024** : Néant.

2.11. Convention de prestation de services entre EQDOM et SOCIETE GENERALE (Convention écrite)

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE en sa qualité d'ancien actionnaire directe et indirecte dans respectivement SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et la société EQDOM, et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM. (A noter que conformément aux termes du Contrat de Cession d'Actions, Saham Finances a procédé le 3 décembre 2024 à l'acquisition de la totalité des actions de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES auprès de SOCIETE GENERALE).
- **Nature et objet de la convention** : Le Prestataire a développé une expertise de conseil, de support et de formation dans un certain nombre de domaines tels que les :
 - Prestations informatiques (Data management, Business Process Management, Back office/Mutualisation, Architecture IT, Sécurité...), Monétique, Marketing, Corporate Clients Services, Risk Management.

Le Client s'est rapproché du Prestataire en vue de bénéficier d'une prestation de conseil, de formation et de support dans les domaines qu'il choisit à travers la signature préalable d'un pro forma.

Le Client a retenu le Prestataire en raison de sa qualité de spécialiste, de sa compétence et de son expérience.

Le Prestataire déclare avoir acquis une compétence, une expérience et un savoir-faire importants dans ces domaines qui le rendent apte à répondre aux demandes et aux besoins exprimés par le Client.



- **Modalités essentielles :**
 - **Date de la convention :** 1^{er} janvier 2020.
 - **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée indéterminée.
 - **Rémunération :** L'assiette de facturation de la prestation comprend :
 - Le **coût des ressources** (internes ou prestataires externes), calculé à partir des TJM (taux journaliers moyens) déterminés par la Direction Financière, en application des normes du Groupe Société Générale relatives aux charges constituant les TJM, et le nombre de jours/hommes consommés pour fournir le Service.
Une marge de pleine concurrence, qui varie entre 5% et 10% en fonction de la nature des services rendus, sera appliquée aux coûts des ressources internes entrant dans la détermination de l'assiette de facturation.
 - D'**autres coûts**, comprenant les coûts liés aux déplacements et hébergements et les coûts de consulting.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 3 039 KMAD.
- **Sommes versées en 2024 :** 14 335 KMAD.

2.12. Convention de prestation de services SOGECONSO V2 entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (Convention écrite)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet de fixer les prestations de servicing à accomplir par EQDOM en faveur de la SGMB, se rapportant aux crédits à la consommation non affectée consentis aux clients SGMB.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de la convention :** 2021.
 - **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée de 5 années à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.
 - **Rémunération :** La rémunération de la prestation de service se présente comme suit :
 - **Phase 1 :** 145 dirhams HT par dossiers produits ;
 - **Phase 2 :** 1% des encours gérés (A compléter d'une rémunération de la prestation de recouvrement).
 - **Phase 3 :** Une annexe complémentaire sera mise en place par les parties.
En accord commun entre les parties, les conditions de rémunération des prestations pourront être revues par avenant, et ce au maximum une fois tous les deux ans, à la demande de l'une ou l'autre des parties
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2 275 KMAD HT.
- **Sommes reçues en 2024 :** 2 790 KMAD TTC.

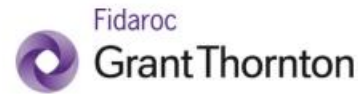


2.13. Convention Contrôle permanent Niveau 2 Finance conclue entre EQDOM et SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (Convention écrite)

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Formalisation du cadre de collaboration dans le domaine du contrôle permanent niveau 2 sur le périmètre comptable et financier. La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration continue du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements du contrat.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de la convention** : 03 septembre 2020.
 - **Durée de la convention** : 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction.
 - **Rémunération** : La prestation sera facturée sur la base suivante :
Le coût total de la prestation = Coût moyen * Nbre J/H réellement consommé durant l'année pour le compte de la filiale
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 103 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2024** : Néant.

2.14. Convention d'externalisation de la prestation de recouvrement des créances conclue entre la société EQDOM de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (Convention écrite)

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : La convention a pour objet de définir les conditions des lesquelles le prestataire s'engage à réaliser les prestations relatives au recouvrement des créances du client / bénéficiaire.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de la convention** : 08 mai 2023.
 - **Durée de la convention** : Le contrat entre en vigueur à partir du 07 mai 2023 pour une durée de 2 ans et sera valable jusqu'au 06 mai 2025.
 - **Rémunération** : La commission sur le recouvrement est calculée sur le montant effectif recouvré et validé par le Client Bénéficiaire en fonction des différentes étapes du recouvrement : amiable, contentieux et post contentieux : 5% HT du montant encaissé. Ces commissions à percevoir comprennent tous les frais et dépenses nécessaires au prestataire pour réaliser sa prestation à savoir les frais de déplacement, de retrait et de consultation de documents et toutes autres dépenses similaires.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 462 KMAD HT.
- **Sommes reçues en 2024** : 420 KMAD TTC.



2.15. Convention de conseil fiscal conclue entre SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et EQDOM (Convention écrite)

- **Personnes concernées** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature, objet et modalités de la convention** : La mise en place de conventions fiscales avec les filiales SGMA s'inscrit dans le cadre du projet Filière Finance Maroc. Ce partenariat a pour objectif de formaliser la relation déjà existante entre la cellule fiscalité et les filiales, de partager les connaissances et expériences en matière de fiscalité et améliorer l'efficacité et performance fiscale du Groupe SG Maroc. Dans le cadre de cette convention, la Cellule Fiscalité de la SGMA dispensera aux Filiales SGMA ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

- **Modalités essentielles** :
 - **Date de la convention** : Contrat conclu en date du 24 mai 2021.
 - **Durée de la convention** : Le contrat entre en vigueur le jour de sa signature, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives d'année en année sauf dénonciation écrite par l'une des parties dans les 3 mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.
 - **Rémunération** : Pour les prestations de services ponctuelles fournis, le bénéficiaire devra payer au prestation une rémunération déterminée comme suit :

**Le coût total de la prestation = Coût moyen SGMA x Nombre J/H
réellement consommés**

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2024** : Néant.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
ACS Rue de Mayse, Secteur 15
Hay Riad 10100 Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (A 06)
Téléfax : 212 5 37 63 37 11
N° C : 001529604000091

Abderrahim GRINE
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Elazzouj - Casablanca
Tél : 05 22 54 45 00 - Fax : 05 22 29 56 70

Faïçal MEKOUAR
Associé



ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

PARTIE III : COMMENTAIRE DES DIRIGEANTS ET PRESENTATION GENERALE D'EQDOM

I-Commentaire des dirigeants

En 2024, EQDOM a confirmé la solidité de son modèle de croissance, porté par une dynamique soutenue sur les crédits personnels et automobiles ainsi que par la signature de nouveaux partenariats stratégiques.

La production nette s'est élevée à 2 808 MMAD, en hausse de +17% par rapport à l'année 2023. Les encours brut client ont atteint 10.221 MMAD, enregistrant une progression de +3 %, portée principalement par le crédit automobile.

Le Produit Net Bancaire s'est établi à 540 MMAD, en quasi-stabilité par rapport à l'année précédente. La hausse des encours et la forte croissance des commissions ont été atténuées principalement par la hausse des coûts de refinancement.

Quant au Résultat Net, il enregistre une baisse de – 7 MMAD, impacté par des éléments exceptionnels, dont un contrôle fiscal.

EQDOM affiche des fondamentaux robustes avec un ratio Tier 1 de 16,5 %, largement supérieur au seuil réglementaire de 9 %.

Perspectives 2025 :

Forte de ses fondamentaux et de sa position sur le marché du crédit à la consommation, EQDOM poursuivra en 2025 l'accélération de sa stratégie de croissance à travers :

- Le renforcement de l'offre commerciale pour s'adapter aux besoins évolutifs des clients ;
- L'accélération de la digitalisation des canaux de distribution ;
- Le développement de nouveaux partenariats ;
- Le maintien d'une gestion rigoureuse des risques.

EQDOM demeure pleinement engagée à offrir une expérience client de qualité tout en consolidant sa performance financière et opérationnelle.

II- Présentation Générale d'EQDOM

II-1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	EQDOM
Siège social	127, ANGLE Bd Zerktoni et rue Ibnou Bouraid, Casablanca
Téléphone	05.22.25.99.99
Fax	05.22.25.00.06
Site web	www.EQDOM.ma
Adresse mail	communication@EQDOM.co.ma
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration, de droit prive marocain
Capital social au 31/12/2024	167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune
Date de constitution	2 septembre 1974
Durée de vie	99 ans, à compter du jour de la constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts
Numéro d'inscription au registre de commerce	32775 – Casablanca
Exercice social	L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre
Objet social (article 3 des statuts)	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens meubles, notamment tous biens électroménagers, cycles et cyclomoteurs, mobiliers et bureautique ; ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens ou services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être, ▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptibles de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toutes personnes physiques ou morales ; ▪ La Location avec Option d'Achat (LOA) ; ▪ Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets. ▪ Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. ▪ Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège d'EQDOM : 127,Bd Zerktoni et rue Ibnou Bouraid, Casablanca
Liste des textes législatifs et réglementaires applicables	<p>Par sa forme juridique, EQDOM est regie par la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n°1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée; <p>De par sa cotation en bourse, EQDOM est soumise aux dispositions du :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019. ▪ Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ▪ Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée; ▪ Règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169-16 du 9 chaoual 1437 (14 juillet 2016) ; ▪ Dahir n°1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation à la loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ; ▪ Dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012) portant promulgation de la loi n° 44-12 relative a l'appel public a l'epargne et aux informations exigees des personnes morales et organismes faisant appel public a l'epargne. ▪ Les circulaires de l'AMMC ; ▪ Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs , aux sociétés de financement et aux conseillers en investissement. <p>De par ses émissions de BSF, EQDOM est soumise aux dispositions du:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dahir n°1-95-3 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n° 35-94 relatives à certains titres de créances négociables tels que modifiés et complétés.
Régime fiscal	Le régime fiscal d'EQDOM est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (38,5%), à la TVA (10% pour les crédits à la consommation et 20% pour les LOA) et à la Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéfiques et revenus (CSS) (conformément au barème fiscal)
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Casablanca

II-2 Capital social

II-2-1 Composition du capital

Le capital social d'EQDOM s'élève au 31 décembre 2023 à 167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, toutes de même catégorie.

II-2-2 Evolution de l'actionariat

Au 31/12/2024, la majorité du capital social d'EQDOM est détenue par le Groupe Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72%.

II-3 Notation d'EQDOM

Les notes attribuées par l'agence internationale de notation Fitch Rating en date du 17 janvier 2025 sont les suivantes :

Note à court terme : confirmé à « F1+ (mar) »

Note à long terme : confirmé à AA- (mar) » avec perspectives stables.

II-4 Activité d'EQDOM

II-4-1 Produits commercialisés

Dans le cadre de sa stratégie de développement, EQDOM offre à sa clientèle une large gamme de produits qui répond à ses attentes en termes de financement des Prêts Personnels, Automobiles et Distribution.

Animée par la volonté d'adresser de nouveaux marchés/cibles (loueurs/jeunes actifs/généralistes et garagistes auto) et par la poursuite de la transformation de son Business Model, EQDOM continue d'innover à travers l'adaptation et la refonte de ses outils en termes d'organisation, process, score, politique d'octroi et **Digital**.

Les caractéristiques des produits proposés par EQDOM se présentent comme suit :

Produit	Mode de prélèvement	CSP	Durée
Crédit non affecté (Prêts personnels)	Prélèvement à la source	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnaires (6 à 144 mois) ▪ Salariés d'un organisme conventionné ▪ Retraités (CMR ; RCAR ; CIMR) 	De 6 à 144 mois en fonction de la CSP
	Prélèvement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés du secteur privé et retraités ▪ Profession libérale ▪ Commerçants et gérants de sociétés ▪ Artisans 	
Crédit affecté (Crédit équipement domestique)	Prélèvement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnaires ▪ Salariés du secteur privé ▪ Retraités ▪ Profession libérale ▪ Commerçants et gérants de sociétés ▪ Personnes morales 	De 4 à 60 mois
Crédit affecté (LOA)	Prélèvement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnaires ▪ Salariés du secteur privé ▪ Employés des collectivités locales ▪ Retraités ▪ Profession libérale ▪ Personnes morales ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Professionnels du transport (Taxis ; Loueurs ; Transporteurs) 	De 12 à 72 mois en fonction de la CSP
Crédit affecté (Auto-crédit classique)	Prélèvement bancaire et prélèvement à la source	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnaires ▪ Salariés ▪ Profession libérale ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Retraités ▪ Personnes morales 	De 12 à 72 mois
Crédit affecté (Auto crédit classique voitures d'occasion)	Prélèvement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnaires ▪ Salariés ▪ Profession libérale ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Retraités ▪ Personnes morales 	De 12 à 84 mois

II-4-2 Segmentation de la clientèle

La clientèle d'EQDOM est composée des fonctionnaires, des retraités des différentes caisses de retraites, des employés des organismes conventionnés, des salariés des organismes non conventionnés, des professions libérales, des commerçants, des artisans et des professionnels de transport (Loueurs ; Transporteurs ;etc.).

II-4-3 Réseau commercial

EQDOM s'appuie sur un réseau de distribution direct pour se rapprocher davantage de ses partenaires concessionnaires automobile et d'un tissu d'administrations à bon potentiel.

Le nombre total d'agences au 31 décembre 2024 est de 18 agences, présentes dans les principales villes du Royaume :

Localisation	Nombre d'agences
Casablanca	4
Rabat	2
Marrakech	1
Tanger	1
Fès	1
Salé	1
Oujda	1
Agadir	1
Safi	1
Tétouan	1
Meknès	1
El Jadida	1
Kenitra	1
Béni Mellal	1
Total	18

En plus de son réseau d'agences, EQDOM met à la disposition de ses clients un réseau composé de :

- 88 intermédiaires agréés actifs présents notamment dans les villes où EQDOM n'est pas représentée par une agence ;
- Un large réseau de distributeurs composé de concessionnaires, revendeurs et commerçants, dans divers domaines d'activité (électroménager, ameublement, automobile, voyages) pour la commercialisation du crédit affecté ;
- 193 entreprises conventionnées actives.



Parties VI : RAPPORT ESG

La rédaction du présent reporting a pour référentiel la description détaillée fournies dans l'annexe III.2.M de la circulaire de l'AMMC n°3-19 et s'inspire du cadre de référence du Groupe Société Générale Marocaine de Banques.

I- ELEMENTS GENERAUX

I-1 MATRICE DE MATERIALITE

EQDOM s'inscrit dans le cadre de la matrice de matérialité arrêtée par le Groupe visant à hiérarchiser les enjeux de développement durable au regard des priorités exprimées par les parties prenantes internes et externes.

Les principaux enjeux pour EQDOM portent sur :

- a. La satisfaction des clients, incluant la protection de leurs données personnelles.
- b. Le dialogue avec les parties prenantes et la transparence des processus de décision (gouvernance).
- c. Le soutien à l'innovation responsable par une offre adaptée.
- d. L'engagement d'être un employeur responsable-attractivité et rétention des talents.
- e. L'éthique des affaires.
- f. La maîtrise des risques liés au Droits Humains dans les relations avec les partenaires et les fournisseurs.

II- ELEMENTS SPECIFIQUES

II-1 Informations environnementales

Compte tenu de la nature de son activité, EQDOM ne génère ni pollution ni déchets nécessitant des opérations de recyclage.

Par ailleurs, dans le cadre de sa propre politique environnementale, EQDOM veille à optimiser sa consommation en eau et en énergie.

A titre de rappel, EQDOM a bénéficié, en 2019, d'un financement au titre du Prix de l'Efficacité Energétique SG en reconnaissance de son initiative visant à équiper son siège d'un système d'éclairage LED.

II-2 Informations sociales

II-2-1 Moyens humains

La stratégie Ressources Humaines d'EQDOM repose sur une structuration rigoureuse, articulée autour de deux axes majeurs :

Politique Gestion de carrière : cette politique, considérée comme un levier stratégique du management des talents, vise à assurer le recrutement, le développement et la fidélisation des compétences, en s'appuyant sur un accompagnement continu des collaborateurs. Celui-ci se traduit notamment par :

- L'élaboration des plans de formation ciblés,
- Un système d'évaluation annuelle de la performance,

- Une gestion proactive de la mobilité interne, fondée sur les principes de transparence et d'équité, notamment par la publication des opportunités de staffing via une bourse d'emploi interne,
- La mise en place d'un plan de succession pour les postes clés, en parfaite adéquation avec la stratégie du Groupe.

Politique de Rémunération : Les politiques de recrutement et de rémunération d'EQDOM s'inscrivent dans une logique cohérente de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Elles visent à anticiper les évolutions des métiers, à accompagner la montée en compétences des collaborateurs et à garantir l'adéquation entre les ressources humaines et les besoins stratégiques de l'entreprise.

Définies en concertation avec le Conseil d'Administration et validées annuellement par le Comité des Rémunérations, ces politiques constituent des leviers essentiels au service de la performance durable de l'entreprise.

Elles reposent sur un équilibre entre attractivité, équité interne et reconnaissance de la performance, et se composent de plusieurs éléments complémentaires :

- Une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités exercées, des compétences détenues, de la maîtrise du poste ainsi que des références de marché ;
- Une rémunération variable indexée sur la performance individuelle et collective, mesurée à travers l'atteinte des objectifs annuels.

Au-delà de la rémunération fixe et variable, EQDOM dispose d'une politique d'avantages sociaux diversifiée visant à renforcer l'attractivité de l'entreprise et à favoriser le bien-être de ses collaborateurs.

Parmi les avantages proposés figurent une couverture médicale étendue, un régime de retraite complémentaire, des primes diverses, l'accès à des centres d'estivage, des crédits à taux préférentiels, ... Ces avantages participent à la construction d'un environnement professionnel motivant et socialement responsable.

Politique de recrutement : cette politique repose sur une planification rigoureuse, élaborée chaque année en cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe.

La mobilité interne est systématiquement privilégiée en réponse aux besoins de staffing identifiés. Aussi, dans une logique de synergie régionale, la mobilité au sein des entités du Groupe, est également encouragée. Cette dynamique vise à élargir les perspectives d'évolution de carrière tout en renforçant la mutualisation des compétences.

Le recrutement externe intervient en dernier recours, principalement pour répondre à des besoins spécifiques sur des postes techniques, nécessitant un niveau d'expertise pointu ou une expérience confirmée dans des domaines particuliers.

Politique de Formation : cette politique constitue l'un des axes stratégiques majeurs d'EQDOM en matière de Gestion des Ressources Humaines. Elle s'inscrit dans une approche intégrée de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, visant à anticiper les évolutions métier, à accompagner les transformations organisationnelles et à sécuriser les parcours professionnels des collaborateurs.

Dans ce cadre, des parcours de formation structurés sont élaborés afin de renforcer à la fois les compétences managériales, comportementales et techniques, en cohérence avec les besoins présents et futurs de l'entreprise.

Ces programmes s'articulent autour de cinq axes stratégiques de développement :

- Le renforcement des compétences commerciales,
- Le leadership et le management,
- L'excellence dans la relation Client,
- L'amélioration de l'efficacité opérationnelle,
- Le développement de compétences transverses adaptées aux évolutions du marché.

Adossée à la GPEC, cette politique permet d'assurer une montée en compétence ciblée, de préparer les collaborateurs à des mobilités internes ou à des prises de fonctions élargies, et de soutenir l'ambition d'EQDOM de disposer, en permanence, des expertises nécessaires à la réalisation de ses objectifs stratégiques

Au 31 décembre 2024, l'effectif d'EQDOM s'est établi à 274 personnes, contre 281 personnes à fin décembre 2023, avec un taux d'encadrement de l'ordre de 45,25%.

Les effectifs d'EQDOM sont composés de 49% de femmes et 51% d'hommes. Cette parité est respectée dans tous les processus RH du recrutement à la gestion de carrière.

	2022	2023	Ev. 23/22	2024	Ev. 24/23
Cadres	137	129	-5,84%	124	-3.87%
Non Cadres	166	152	-8,43%	150	-1.31%
Effectif EQDOM	303	281	-7,26%	274	-2.49%
Taux d'encadrement	45,21%	45,91%	70 pbs	45.25	-1.42%
Dont effectif détaché*	7	10	42,86%	8	-20%

(*) Effectif y compris le personnel détaché. Pour l'effectif détaché, l'organisme employeur est SGMB.

La baisse des effectifs entre 2023 et 2024 est due aux départs à la retraite et aux départs anticipés.

Sur la période **2022-2024**, les principaux indicateurs RH de la société se présentent comme suit :

	2022	2023	2024
Répartition par catégorie	137 cadres et 166 non-cadres	129 cadres et 152 non-cadres	124 cadres et 150 non-cadres
Répartition par catégorie et par sexe pour chaque catégorie	76 Cadres Hommes 61 Cadres femmes 81 Non-cadres Hommes et 85 non-cadres femmes	74 Cadres Hommes 55 cadres femmes 72 Non-cadres Hommes et 80 non-cadres femmes	68 cadres Hommes et 56 cadres femmes 72 Non-cadres Hommes et 78 non-cadres femmes
Répartition des effectifs par ancienneté	< à 10 =70 de 10 à <20 = 130 > à 20 = 103	< à 10 =63 de 10 à <20 = 119 > à 20 = 99	65 114 96
Nombre de représentants du personnel	7 titulaires & 7 suppléants	7 titulaires & 7 suppléants	5 titulaires & 5 suppléants
Nombre d'accidents de travail	2	5	2
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de licenciements	0 cadre 0 non-cadre	0 cadre 0 non-cadre	0 cadre 0 non-cadre
Nombre de démissions	5 Cadres 13 Non-cadre (dont -9 Stagiaires ANAPEC)	4 Cadres 6 Non-cadre (dont -2 Stagiaires ANAPEC)	8 cadres 4 Non-cadre (dont -1 Stagiaire ANAPEC)
Nombre de recrutement	7 Cadres 33 Non-cadres (dont -14 Stagiaires ANAPEC)	4 Cadres 1 Non-cadre (dont 0 Stagiaires ANAPEC)	11 cadres 9 Non-cadre (dont 0 Stagiaires ANAPEC)
Nombre des litiges sociaux (collectifs et individuels)	1	0	0
Nombre des départs à la retraite	5	2	2
Nombre des décès	0	0	1
Nombre des départs anticipés	8	14	8

Source : EQDOM

	2022	2023	2024
Catégorie « Direction »	2	2	2
Répartition par sexe	2 Hommes 0 Femmes	2 Hommes 0 Femmes	1 Homme 1 Femme

Par ailleurs, la société est structurée en :

- ✓ Direction générale.
- ✓ Direction commerciale & Marketing.
- ✓ Direction recouvrement & contentieux.
- ✓ Direction Financière.
- ✓ Direction des Ressources Humaines, Communication & RSE
- ✓ Direction d'Organisation, Transformation et des Systèmes d'Information.
- ✓ Direction des opérations.
- ✓ Secrétariat du Conseil et Loste.
- ✓ Direction Data office & Risques

- ✓ Direction Conformité.
- ✓ Département Contrôle permanent RO & SM.
- ✓ Département d'Audit Interne.
- ✓ Département Affaires Juridiques.
- ✓ Département Contrôle Niveau 2.
- ✓ Département Achats et Moyens Généraux.

II-3 Gouvernance d'EQDOM

II-3-1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'EQDOM au 31/12/2024 est composé de 10 membres et présidé par Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY.

La composition actuelle du Conseil d'Administration d'EQDOM ainsi que les dates de début et d'expiration de mandat se présentent comme suit :

Nom et prénom	Qualité	Date de début du mandat/renouvellement	Date d'expiration du mandat
M. Moulay M'Hamed ELALAMY	Président du Conseil d'Administration	AGO du 30/05/2024	AGO statuant sur les comptes de 2027
Mme Amina FIGUIGUI	Administratrice indépendante	AGM du 27/05/2022	AGO statuant sur les comptes de 2025
M. Mohamed TAHRI	Administrateur	AGO du 30/05/2024	AGO statuant sur les comptes de 2027
M. Abdelaziz TAZI	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
Mme. Fadwa BENSAAD	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
M. Moulay Abdelaziz ELALAMY	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
M. Ahmed EL YACOUBI	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
SGMB (représentée par Mme. Asmaa HAJJAMI)	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
CIMR (représentée par son Président Directeur Général, M. Hassan BOULAKNADAL)	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
SCR (représentée par son Directrice Générale Madame Ouafae MRIOUAH)	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026

II-3-2 Critères adoptés par la société en matière d'indépendance des membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12, et la loi 17-95 telles que modifiées et complétées ainsi que les circulaires de Bank Al-Maghrib relatives à la gouvernance au sein des Établissements de Crédit notamment la lettre circulaire n°1/DSB/2018 du 27 juillet 2018, le Conseil d'Administration d'EQDOM compte un (1) seul membre indépendant au 31 décembre 2024.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis par les circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

II-3-3 La parité et règles suivies en la matière

La diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements d'EQDOM, avec comme principaux axes d'actions : le développement des compétences, le networking et le mentoring.

Ainsi, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration s'élève à Quatre, soit 40% des membres du Conseil.

II-3-4 Nombre de mandats par Administrateur

- **M. Moulay M'Hamed ELALAMY**
- Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance de la SGMB ;
- Président de SAHAM Group EUROPE ;
- Directeur Général Délégué et Administrateur de SAHAM HORIZON, anciennement dénommée SAHAM EDUCATION FUND ;
- Directeur Général Délégué et Administrateur de SAHAM REAL ESTATE FUND ;
- Directeur Général Délégué et Administrateur de SAHAM MANAGEMENT COMPANY ;
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de SAHAM IMMO ;
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de OASIS INDUSTRIE ;
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de MEDJOOL STAR ;
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de MEDEN HEALTHCARE ;
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de SAHAM EUROPE ;
- Président Directeur Général et Administrateur de SAHAM INVESTISSEMENT ;
- Président Directeur Général et Administrateur de IDEATION DEVELOPPEMENT ;
- Président Directeur Général et Administrateur de SAHAM PARTICIPATIONS ;
- Administrateur de SOGECAPITAL INVESTISSEMENT ;
- Administrateur de LA MAROCAINE VIE ;
- Administrateur de SAHAM FINANCES, anciennement dénommée SAHAM OUTSOURCING SERVICES FUND ;
- Administrateur de FONDATION SAHAM ;
- Administrateur de SAHAM VENTURE CAPITAL MAURITIUS ;
- Administrateur de HSM INVESTISSEMENTS ;
- Administrateur de WEST AFRICA PARTICIPATIONS ;
- Administrateur de MAUTITIUS INVEST PARTICIPATIONS ;

- Administrateur de ECLIPSE HOLDING LTD ;
- Administrateur de SAHAM Luxembourg, anciennement dénommée SAHAM OUTSOURCING LUXEMBOURG ;
- Administrateur de SAHAM INTERNATIONAL ;
- Gérant de IDEATION PARTICIPATION ;
- Gérant de SAHAM CAPITAL MANAGEMENT ;
- Gérant de SCI 38 E GUYNEMER.

- **M. Mohamed TAHRI**

Autres mandats :

- Administrateur de SOGELEASE Maroc ;
- Administrateur représentant permanent d'INVESTIMA au sein du Conseil d'Administration de VENTEC ;
- Directeur Général d'INVESTIMA.

- **Mme Amina FIGUIGUI**

Autres mandats :

- Directrice Générale de l'ONP ;
- Administratrice de l'INRH ;
- Administratrice de l'ISCAE ;
- Administratrice de l'INPPLC ;
- Administratrice indépendante de CIMAR ;
- Administratrice indépendante de SNEP ;
- Administratrice indépendante de TERRAMIS.

- **Mme Fadwa BEN SAAD**

Autres mandats :

- Membre du Conseil de Surveillance de SGMB
- Administratrice SOGELEASE MAROC ;
- Directeur Général MEDEN HEALTHCARE.

- **M. Abdelaziz TAZI**

Autres mandats :

- Président d'honneur et Conseiller de la SGMB ;
- PDG de VENTEC Maroc ;
- Administrateur d'ASK ASSURANCE ;
- Administrateur d'INVESTIMA ;
- Administrateur de DOUNITEX ;
- Administrateur d'ECOWELL ;
- Administrateur de SIRMEL ;
- Administrateur de AFRICA FIRST ASSISTANCE (AFA) ;
- Administrateur d'INDUSPARC.
- Administrateur de MCS.

▪ M. Ahmed EL YACOUBIAutres mandats :

- Président du Directoire de SGMB ;
- Président du Conseil d'Administration de SOGELEASE Maroc ;
- Administrateur de la Bourse de Casablanca ;
- Administrateur de SOGECAPITAL PLACEMENT ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de La Marocaine Vie ;
- Administrateur de VENTEC ;
- Administrateur de NEMA CAPITAL ;
- Membre du Conseil de Surveillance de SOGECAPITAL GESTION.

▪ Mme. Ouafae MRIOUAHAutres mandats :

- Directrice Générale de la SCR (Société Centrale de Réassurance) filiale de la CDG ;
- Représente permanente de la SCR au sein du Conseil d'IMMORENTE ;
- Représente permanente de la SCR au sein du Conseil de JAWHARAT ACHAMAL ;
- Représente permanente de la SCR au sein du Conseil de CAT ASSURANCE ET REASSURANCE ;
- Représente permanente de la SCR au sein du Conseil de AM INVEST MOROCCO ;
- Représente permanente de la SCR au sein du Conseil de SEN RE ;
- Représente permanente de la SCR au sein du Conseil de SCG Re.
- Représente permanente du RCAR au sein du Conseil de la FONDATION CDG ;
- Présidente du conseil de la FONCIERE HOSPITALIERE UIR ;
- Présidente du conseil de HUIR ;
- Présidente du conseil de OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE.

▪ M. Moulay Abdelaziz Ali ELALAMYAutres mandats :

- Administrateur de SOGELEASE MAROC ;
- Administrateur de ATHENA COURTAGE ;
- Gérant de SAHAM SKHIRAT SARL.

▪ Mme. Asmae HAJJAMIAutres mandats :

- Directeur Général et Membre du Directoire de la SGMB ;
- Présidente du Conseil d'Administration et Administratrice de FONCIMMO ;
- Administratrice de SOGELEASE MAROC ;
- Administratrice de SG OFFSHORE ;
- Administratrice représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de SOGELEASE ;
- Administratrice représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de SG OFFSHORE ;
- Administratrice représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de EH ACMAR ;
- Administratrice représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de CMI.

▪ M. Hassan BOULAKNADALAutres mandats :

- Président Directeur Général de Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites "CIMR"
- Président Directeur Général de RAMICAL ;
- Président Directeur Général de AKILAM ;
- Président du Conseil d'Administration de IMC ;
- Président du Conseil d'Administration de Lesieur Cristal ;
- Président du Conseil d'Administration de Compagnie Minière de TOUISSIT ;
- Administrateur de WARAK PRESS ;
- Administrateur de SAPRESS ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de AM INVEST MOROCCO ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de CFG Bank ;
- Administrateur de Al Mada VENTURE CAP ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de Société de Sel de Mohammedia ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) d'AL MADA HOLDING ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de SOMED ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de CENTURIS ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de A6 Immobilier ;
- Administrateur de Atlas Hospitality Morocco ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de BCP ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de SAPINO ;
- Administrateur de COSUMAR ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de Brasserie du Maroc ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de Lafarge Holcim Maroc ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de CIMR INVEST'IMMO ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de CIMR IMMO PREMIUM SPI-RFA ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de CDV PATRIMOINE ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de CDV PROMOTION ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de OPCI EDUCAPITAL ;
- Membre du Conseil de Surveillance (Représentant Permanent de la CIMR) de Risma ;
- Administrateur (Représentant Permanent de la CIMR) de AFMA ;
- Gérant de Larbel ;
- Membre du Conseil de Surveillance de H PARTNERS ;
- Gérant de CIMR FONCIA.

II-3-5 Comités spécialisés issus ou rattachés au Conseil d'administration au 31/12/2024

Comités	Composition	Périodicité	Attributions
Comité d'Audit et des Risques	<p>Présidente : Mme. Amina FIGUIGUI (Administratrice indépendante)</p> <p>Membre : Mme. Ouafae MRIOUAH : En qualité de représentante permanente de la SCR</p> <p>Membre : Mme. Asmaa HAJJAMI : en qualité de représentante permanente de la SGMB.</p>	Semestrielle	Passer en revue les réalisations et les perspectives sur le contrôle interne et la validation de plan d'audit annuel
Comité des Nominations et Rémunérations	<p>Président : M. Ahmed El YACOUBI</p> <p>Membre : M. Moulay M'Hamed ELALAMY en qualité d'administrateur.</p> <p>Membre : M. Hassan BOULAKNADAL en qualité de représentant permanent de la CIMR.</p>	Semestrielle	Ce Comité est chargé d'accompagner l'organe d'administration dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération ainsi que dans le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil et ceux de l'organe de Direction

II-3-6 Assiduité aux réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration a tenu en 2024 quatre (4) réunions, avec un taux de présence effectif moyen de 100%.

II-3-7 Rémunération versées aux membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, les membres du Conseil d'Administration ont perçu des jetons de présence d'un montant de 1,55 millions de dirhams brut à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2023 versés en 2024.

II-3-8 Relation avec les actionnaires et informations communiquées aux actionnaires

Le management d'EQDOM a instauré des échanges réguliers et transparents avec les actionnaires permettant de s'assurer que la définition de la stratégie de la société prend bien en compte les attentes et intérêts des actionnaires sur le long terme.

EQDOM met également à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires.

II-3-9 Processus d'évaluation de la performance de l'instance de gouvernance par rapport aux thèmes économiques, environnementaux et sociaux

Le Conseil procède, une fois par an, à l'évaluation de son fonctionnement et celui des Comités rattachés à travers plusieurs axes notamment :

- Les nominations de ses membres et ceux des comités rattachés ;
- Formation et ressources ;
- Gestion des réunions ;
- Les missions et pouvoirs du Conseil ;
- Délégations des tâches aux Comités spécialisés ;
- Gestion des conflits d'intérêts.
- Gestion des délits d'initié.

II-4 Ethique, déontologie et prévention de la corruption

Agir avec intégrité et conformité au quotidien est au cœur du métier de crédit à la consommation. Notre ambition de société responsable nous impose de veiller au respect des lois et des principes déontologiques, d'agir avec éthique et responsabilité, d'inscrire la gestion des risques au cœur de chacune de nos démarches. C'est un engagement envers nos clients, partenaires et actionnaires, indispensable à leur confiance.

II-4-1 Code de conduite

Notre responsabilité et notre éthique consiste à répondre aux besoins de nos clients pour réaliser leurs projets avec rapidité, tout en étant attentifs aux risques dans toutes leurs composantes, en préservant l'intérêt à long terme de l'ensemble des parties prenantes.

Dans ce sens, EQDOM s'attache à appliquer et diffuser une culture forte de responsabilité et d'éthique à travers son code de conduite, à l'image du Groupe Société Générale Maroc.

Ce code de conduite établit les valeurs et les lignes de conduites à observer par l'ensemble de ses collaborateurs. Il détaille les règles de bonne conduite, les principes essentiels en matière de comportement individuel et collectif, comme l'intégrité, la rigueur, la responsabilité, le sens du service. Il régit les relations avec les clients et fournisseurs, s'appuie sur des exigences éthiques telles que le respect de la confidentialité de l'information et le droit d'alerte.

En interne, des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées pour que les actions au quotidien tout comme les projets soient réalisées dans le respect de ce code, en cherchant particulièrement l'intérêt du client à travers une réponse adaptée à ses besoins, une transparence affichée lors des transactions et une protection assurée de ses données personnelles.

II-4-2 Prévention de la corruption

La corruption peut être définie comme toute action par laquelle une personne accorde indûment, promet d'accorder ou propose un avantage indu à une autre personne en vue de la conduire à effectuer, retarder ou omettre d'effectuer un acte lié à sa fonction, ou encore de se conduire d'une manière contraire à l'honnêteté ou à l'intégrité. Le fait pour une personne d'accepter ou de solliciter, dans le cadre de ses fonctions, un avantage indu ou une promesse d'un avantage est également un acte de corruption.

Le trafic d'influence, qui consiste à verser une commission à un intermédiaire qui usera de son influence sur le décideur pour que celui-ci prenne une décision favorable au corrupteur, est une autre forme de corruption.

A l'instar de de toutes les entités du Groupe Société Générale Maroc, EQDOM s'interdit de pratiquer la corruption quelle que soit sa forme. Il est de la responsabilité de chaque collaborateur de ne pas participer à des actes de corruption, de veiller à détecter les comportements anormaux et de les signaler le cas échéant.

A cet effet, EQDOM a mis en place un dispositif robuste de lutte contre la corruption comportant :

- Un socle normatif étoffé.
- Des actions de sensibilisations de l'ensemble des collaborateurs, ainsi que des formations spécifiques pour le personnel le plus exposé.
- Un dispositif d'alerte professionnelle, assurant une stricte confidentialité des informations.

- Une cartographie des risques de corruption validée par le Conseil d'Administration.
- Des contrôles comptables et opérationnels pour détecter les faits de corruption.
- Un dispositif en matière de déclaration des cadeaux, repas d'affaires et événement externe à travers un outil dédié.

II-4-3 Prévention des conflits d'intérêts

Le dispositif de prévention des conflits d'intérêts d'EQDOM repose sur un cadre normatif qui rappelle les lignes de conduite à respecter par les collaborateurs afin d'éviter toute situation de conflits d'intérêts susceptible d'entraver le respect des obligations réglementaires et déontologiques d'EQDOM et d'entraîner des risques juridiques, commerciaux ou de réputation.

De manière générale, tout collaborateur d'EQDOM doit s'abstenir d'entretenir avec des clients, partenaires ou fournisseurs des relations personnelles qui contreviendraient à ses devoirs professionnels ou le mettrait en situation de conflits d'intérêts.

En ce sens, EQDOM adopte une politique rigoureuse qui s'appuie sur un socle normatif, des actions de formation à l'ensemble des collaborateurs exposés, une cartographie de conflits d'intérêts pour l'identification des situations potentiellement à risque et un processus de déclaration des conflits d'intérêts.

II-5 Informations sur les parties prenantes

II-5-1 Impact économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines.

A travers son réseau d'agences, EQDOM pourvoit des emplois dans les différentes régions du Maroc. Par ailleurs, vu qu'EQDOM ne dispose pas d'activités polluantes ni de gestion des déchets ou opérations de recyclage, elle ne présente aucun impact négatif sur les populations riveraines.

II-5-2 Conditions de dialogue avec les parties prenantes

EQDOM a mis en place différentes formes de dialogue avec ses parties prenantes. La liste des parties prenantes est revue régulièrement afin de bien prendre en compte les besoins de chacun d'entre eux et d'appréhender les risques afférents :

II-5-2-a. Banques et Investisseurs :

Publication des informations financières périodiques sur les supports de presse et sur les sites d'EQDOM, de la bourse et de l'AMMC, rencontre régulière avec les banques, organisation de road show lors d'émissions ou de renouvellement des Bons de sociétés de financement (BSF) et d'emprunts obligataires, séances de questions/réponses avec les analystes financiers présents lors des assemblées générales.

II-5-2-b. Partenaires :

Rencontres régulières avec les fournisseurs et partenaires, vérification de leur conformité à la réglementation.

II-5-2-c. Protection des intérêts des clients :

La protection des intérêts des clients est au centre des préoccupations majeures d'EQDOM. A cet égard, la politique globale couvre l'ensemble des processus de commercialisation de produits en veillant à la formation des collaborateurs concernés.

Les principes généraux s'appuient sur la nécessité de :

- Répondre aux besoins et à la situation des clients ;
- Veiller à fournir en toutes circonstances une information claire, exacte et non trompeuse ;
- S'assurer d'une tarification transparente et raisonnable des produits et services ;

- Permettre l'identification et le traitement d'éventuels conflits d'intérêts, afin de ne pas porter préjudices aux clients ;
- Veiller à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur
- Veiller sur la satisfaction client à travers la mise en place d'une démarche qualité, s'appuyant sur une écoute active et s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue, au plus proche des besoins et attentes clientèle.

II-5-2-d. Mettre en œuvre des achats responsables :

EQDOM adopte les principes de la charte des achats responsables du Groupe. Tout achat doit respecter les principes applicables à un achat responsable : mise en concurrence, équité et transparence, équilibre dans les relations, sélection du mieux-disant, traçabilité et audibilité. Elle a pour objectif :

- 1) D'une part, des engagements pris par EQDOM en matière d'achats responsables notamment les principes des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption
- 2) Et d'autre part, des attentes vis-à-vis des fournisseurs sur le respect de ces principes.

II-5-2-e. Les collaborateurs :

A travers le baromètre employeur et le dialogue avec les instances représentatives du personnel.

II-5-2-f. L'agence de notation :

A travers l'étude et l'analyse des évaluations de performance financière et les échanges et suivis réguliers avec les analystes.

II-5-2-g. Les régulateurs et les superviseurs :

A travers les relations étroites avec les autorités de supervision bancaire et financière et les organes de régulation ainsi que la participation aux consultations et événements de la place.

II-6 AUTRES

II-6-1 Approche RSE

La démarche RSE d'EQDOM d'inscrit dans la continuité des engagements du Groupe Société Générale et de SGMB. Elle est menée dans le respect strict des obligations légales et réglementaires applicables, telles que prévues par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée, ainsi qu'à la circulaire de l'AMMC n°3/19 du 20 Février 2019 encadrant les opérations et informations financières.

II-6-2 Réalisations

En 2024, EDQOM a défini une nouvelle feuille de route, élaborée en cohérence avec les lignes directrices du Groupe et de la Région Maroc. Celle-ci s'articule autour de 3 axes majeurs :

- **Axe 1 : Réduction de l'empreinte Carbone :**

Cette orientation traduit la volonté affirmée d'EQDOM d'adopter les meilleures pratiques en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). Portée conjointement par l'entreprise et ses

collaborateurs, cette dynamique a donné lieu à l'identification et à la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction de l'empreinte carbone touchant notamment aux volets logistique, immobilier et à la promotion de modes de consommation responsable.

- **Axe 2 : Financements à impact positif :**

Cette orientation stratégique vise à positionner EQDOM en tant qu'acteur de référence dans le domaine des financements à impact positif. Dans cette optique, des partenariats ciblés sont actuellement en cours de développement afin de bâtir une proposition de valeur à forte pertinence, ayant pour ambition de générer un effet levier significatif en faveur de la consommation responsable.

Les segments en cours de structuration couvrent notamment la mobilité verte, la transition énergétique, le commerce durable ainsi que l'inclusion financière.

- **Axe 3 : Employeur Responsable :**

La responsabilité d'EQDOM en tant qu'employeur s'inscrit dans un engagement historique en faveur de la diversité et de l'équité entre les genres. A ce titre, l'entreprise affiche une quasi-parité à l'échelle globale ainsi qu'au sein des équipes commerciales. La représentativité féminine atteint 50% 50% au sein du Comité Exécutif et des fonctions supports, témoignant d'une politique active en matière de diversité.

EQDOM poursuit, par ailleurs, ses efforts en vue de consolider les acquis en la matière et de promouvoir un environnement de travail positif, considéré comme un levier essentiel de fidélisation et d'épanouissement pour ses collaborateurs.

LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES AU COURS DE L'ANNEE 2024

- PUBLICATION DES ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023
- PUBLICATION DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023
- PUBLICATION DES ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX AU 30 JUIN 2024
- PUBLICATION DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024
- COMMUNIQUE POST CONSEIL DU 19 MARS 2024
- COMMUNIQUE POST CONSEIL DU 12 SEPTEMBRE 2024
- COMMUNIQUE POST CONSEIL DU 03 DECEMBRE 2024
- COMMUNIQUE DE LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023
- COMMUNIQUE DE LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024
- COMMUNIQUE RELATIF AU CONTROLE FISCAL
- AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2024
- COMMUNIQUE POST ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2024
- AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2025
- PUBLICATION DES INDICATEURS DU 4 TRIMESTRE 2023
- PUBLICATION DES INDICATEURS DU 1 TRIMESTRE 2024
- PUBLICATION DES INDICATEURS DU 2 TRIMESTRE 2024
- PUBLICATION DES INDICATEURS DU 3 TRIMESTRE 2024
- COMMUNIQUE RELATIF A LA MISE A JOUR ANNUELLE DU DOSSIER D'INFORMATION
RELATF AU PROGRAMME D'EMISSION DE BONS DE SOCIETES DE FINANCEMENT (BSF)